



**Culture, Patrimoine, Tourisme et  
Sport Manitoba**

**Rapport annuel  
2008–2009**



Son Honneur l'honorable Philip S. Lee, C.P., O.M.  
Lieutenant-gouverneur  
Province du Manitoba  
Pièce 235, Palais législatif  
Winnipeg (Manitoba)  
R3C 0V8

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai le privilège de présenter à Votre Honneur, à titre de documentation, le Rapport annuel du ministère de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme et du Sport pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Lieutenant-gouverneur, l'expression de mon profond respect.

Le ministre de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme et du Sport,

*"Original signé par Eric Robinson"*

L'honorable Eric Robinson





M. Eric Robinson, ministre  
Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en vue de son approbation, le rapport annuel du ministère de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme et du Sport pour l'exercice 2008-2009. Voici quelques points saillants des activités du ministère au cours de l'exercice.

En 2008-2009, nous avons accordé un soutien accru aux industries culturelles. Nous avons augmenté à un maximum de 65 % le taux du crédit d'impôt du Manitoba pour la production de films et de vidéos, continuant ainsi la tradition du Manitoba d'offrir un soutien à cette industrie. Nous avons fourni une aide à 33 projets de production canadiens (dont six productions autochtones et neuf productions en français), ainsi qu'à 20 productions étrangères. Au cours de l'hiver, trois séries télévisées réalisées au Manitoba ont été diffusées pendant les heures de grande écoute, une première dans notre histoire

Les Archives du Manitoba, y compris les Archives de la Compagnie de la baie d'Hudson (ACBH), demeurent une ressource importante pour les auteurs et les cinéastes. L'émission *Ancestors in the Attic* diffusée sur la chaîne History Television et filmée dans les Archives montrait la grande importance des ACBH.

Nous avons présenté un crédit d'impôt pour l'édition de 40 %, avec une prime supplémentaire de 10 % pour les livres imprimés sur du papier recyclé. En 2008-2009, les maisons d'édition du Manitoba ont publié 100 titres en anglais, en français et en cri.

Le ministère a respecté l'engagement du gouvernement d'affecter un million de dollars à l'aménagement du Sentier transcanadien. Depuis l'année 2000, la Province encourage activement les partenariats entre les organismes gestionnaires de sentiers, les administrations locales et les groupes d'usagers en vue d'aménager des sentiers conçus pour le cyclisme, la marche, l'équitation et d'autres activités récréatives. Grâce à ce soutien et à l'engagement de bénévoles partout au Manitoba, le Sentier couvre maintenant une longueur de plus de 1400 kilomètres et il est terminé à environ 78 %.

Le ministère a mis sur pied le Secrétariat de l'information et de la politique sur la protection de la vie privée pour répondre aux besoins de la population manitobaine en ce qui concerne l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels détenus par le secteur public. En mai 2008, le Secrétariat a parrainé une conférence de deux jours sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels à laquelle ont participé plus de 250 participants et orateurs du Manitoba et d'ailleurs au pays. En outre, le Secrétariat a dirigé l'élaboration de modifications à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Les modifications à la Loi prévoient notamment la nomination d'un arbitre en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée.

Le ministère a augmenté l'aide offerte aux clients pour leurs projets d'immobilisations dans plusieurs domaines. Le financement alloué au programme Place aux communautés a augmenté de 50 %, pour un total de 4,5 millions de dollars. Près de 300 projets ont été subventionnés et le personnel du programme a visité plus de 750 sites de projets afin de fournir des conseils sur la planification. Nous



avons accordé un soutien aux projets de réfection de la toiture de la Winnipeg Art Gallery et de la Salle de concerts du Centre du centenaire, au projet de renouvellement de la collection d'histoire terrestre au Musée du Manitoba, au projet d'amélioration de l'équipement sonore et de la sécurité au Centre culturel franco-manitobain, ainsi qu'à divers autres projets. En septembre 2008, les travaux de construction du nouveau théâtre du Cercle Molière ont débuté. Ce projet bénéficie du soutien financier et technique de notre ministère et d'Infrastructure et Transports Manitoba.

L'an dernier, la croissance de l'industrie du tourisme manitobaine a dépassé celle de toutes les autres provinces. Pendant cette période, les touristes ont dépensé plus de 1,2 milliard de dollars dans notre province. Le ministère verse une aide financière à Voyage Manitoba pour soutenir l'industrie manitobaine du tourisme dans les efforts qu'elle déploie pour promouvoir le tourisme à l'échelle locale, nationale et internationale et pour renforcer la qualité, la compétitivité et la durabilité de ses produits et services.

En outre, le ministère a géré le Programme des attractions étoiles, accordant l'appellation à cinq nouveaux lieux en 2008-2009; il a mis en œuvre des initiatives de formation en tourisme autochtone, en collaboration avec un certain nombre de partenaires communautaires; il a soutenu le travail de l'organisme Eastside Aboriginal Sustainable Tourism; et il a collaboré avec Conservation Manitoba en vue d'élargir l'Initiative d'observation de la faune.

En 2008, le Manitoba a accueilli plusieurs événements sportifs de calibre national et international, notamment le Championnat canadien de golf amateur féminin Coupe Royale de 2008 et le championnat de taekwondo du Commonwealth 2008. Le ministère a également appuyé Brandon dans ses efforts fructueux en vue d'être choisie comme ville hôte du tournoi de la Coupe Memorial de hockey de 2010. En août 2008, 1400 jeunes athlètes manitobains ont participé aux Jeux du Manitoba Power Smart 2008, qui se sont déroulés à Carman.

Le ministère continue à accomplir des progrès pour réaliser son objectif d'améliorer les services de bibliothèques publiques pour tous les Manitobains. Octobre 2008 a vu l'ouverture de la première bibliothèque publique fonctionnant indépendamment au sein d'une Première nation, soit la Bibliothèque publique de la Première nation de Péguis. En partenariat avec les responsables du Fonds de croissance du Manitoba, le ministère a accordé 300 000 dollars aux bibliothèques publiques pour les aider à faire en sorte que leur capacité technologique demeure actuelle. La Direction des services de bibliothèques publiques a déménagé dans de nouvelles installations au cœur du centre-ville de Brandon.

L'entretien de partenariats avec le gouvernement fédéral et les administrations municipales continue de faire progresser les questions liées au patrimoine au Manitoba. En 2008-2009, 51 nouveaux sites ont été inscrits au Répertoire canadien des lieux patrimoniaux, portant à 617 le nombre de sites du Manitoba figurant au Répertoire. Dans le cadre de l'initiative Richesses du Patrimoine, les collectivités peuvent obtenir un outil d'évaluation de leurs plans d'aménagement municipal et des subventions de soutien qui les aideront à entreprendre des activités de planification, d'éducation et de promotion mettant en valeur le patrimoine. En 2008-2009, 15 projets ont été acceptés, pour le bénéfice de 33 collectivités. Au cours de l'exercice, 11 sites ont été qualifiés de sites du patrimoine, y compris deux sites provinciaux du patrimoine (l'ancienne école Tamarisk dans la municipalité rurale de Grandview et l'édifice d'origine de la Compagnie Mutuelle d'assurance Wawanesa, à Wawanesa) et le site de l'église catholique de la réserve de Crane River, la première qualification proposée par une collectivité des Premières nations, la Première nation O-Chi-Chak-Ko-Sipi.

Ces points saillants offrent une vue d'ensemble de l'étendue et de la diversité des activités entreprises par le ministère de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme et du Sport au cours de l'exercice 2008-2009.

Veillez accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de mon profond respect.

“Original signé par Sandra Hardy”

La sous-ministre de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme et du Sport,  
Sandra Hardy



# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>9</b>
Vision et mission du ministère .....	9
Organigramme .....	11
Responsabilités prévues par la loi .....	12
<b>Haute direction</b> .....	<b>13</b>
<b>Division de l'administration et des finances</b> .....	<b>14</b>
Direction des services administratifs et financiers .....	14
Direction de la gestion des ressources humaines .....	15
Commission de classification cinématographique du Manitoba .....	16
Développement durable .....	20
<b>Division des programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs</b> .....	<b>22</b>
Haute direction .....	22
Subventions aux organismes culturels .....	23
Conseil des Arts du Manitoba .....	23
Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine .....	24
Direction des arts .....	24
Direction des services de bibliothèques publiques .....	27
Direction des ressources historiques .....	29
Direction des loisirs et des services régionaux .....	32
<b>Division des services de communication du Manitoba</b> .....	<b>35</b>
<b>Division des services provinciaux</b> .....	<b>38</b>
Service de traduction .....	38
Archives du Manitoba .....	39
Secrétariat de l'information et de la politique sur la vie privée .....	41
Bibliothèque de l'Assemblée législative .....	41
<b>Tourisme</b> .....	<b>43</b>
<b>Sport</b> .....	<b>45</b>
<b>Dépenses en immobilisations - Subventions</b> .....	<b>47</b>
Organismes culturels .....	47
Édifices historiques .....	47
Programme Place aux communautés .....	48
<b>Commissions et organismes</b> .....	<b>50</b>
<b>États financiers</b> .....	<b>52</b>
<b>Historique</b> .....	<b>58</b>
<b>Rapport sur la performance</b> .....	<b>59</b>
<b><i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)</i></b> .....	<b>69</b>





# Introduction

Le rapport annuel du ministère de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme et du Sport, qui porte sur l'exercice clos le 31 mars 2009, fait état des réalisations et des responsabilités financières.

Ce rapport, dont le contenu reflète la structure organisationnelle du ministère, fournit des renseignements sur les programmes et les finances de chacune des six divisions :

- Administration et finances
- Programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs
- Services de communication du Manitoba
- Services provinciaux
- Tourisme
- Sport

Les principales réalisations de l'exercice sont mentionnées dans la lettre d'accompagnement de la sous-ministre. Viennent ensuite un rapport sur les dépenses en immobilisations, autrement dit les subventions; un rapport sur les commissions et les organismes; les états financiers et un historique des dépenses et de la dotation en personnel du ministère; un rapport sur la performance; et un résumé des divulgations reçues par le ministère.

## Vision et mission du ministère

### Énoncé de vision

**Une province où tous les résidents peuvent contribuer à la qualité de vie dans leurs collectivités et en tirer profit, ainsi qu'être fiers d'être Manitobains et Manitobaines.**

### Valeurs

Les valeurs ci-dessous sont les principes de base qui guident notre comportement professionnel, nos relations et nos décisions au sein du ministère :

- Engagement - à améliorer la vie des personnes et des collectivités
- Accessibilité - à l'information et aux programmes
- Intégration - par la participation au processus de prise de décision
- Innovation - pour trouver des solutions créatrices
- Apprentissage - en tant que mode de vie
- Héritage - laissé aux générations futures
- Respect - de nos forces et de nos différences
- Service - pour toute la population manitobaine

### Énoncé de la mission

**Nous contribuons à la vigueur et à la prospérité du Manitoba en célébrant, en développant, en soutenant et en favorisant l'identité, la créativité et le bien-être des Manitobaines et des Manitobains, de leurs collectivités et de leur province.**

## **Buts**

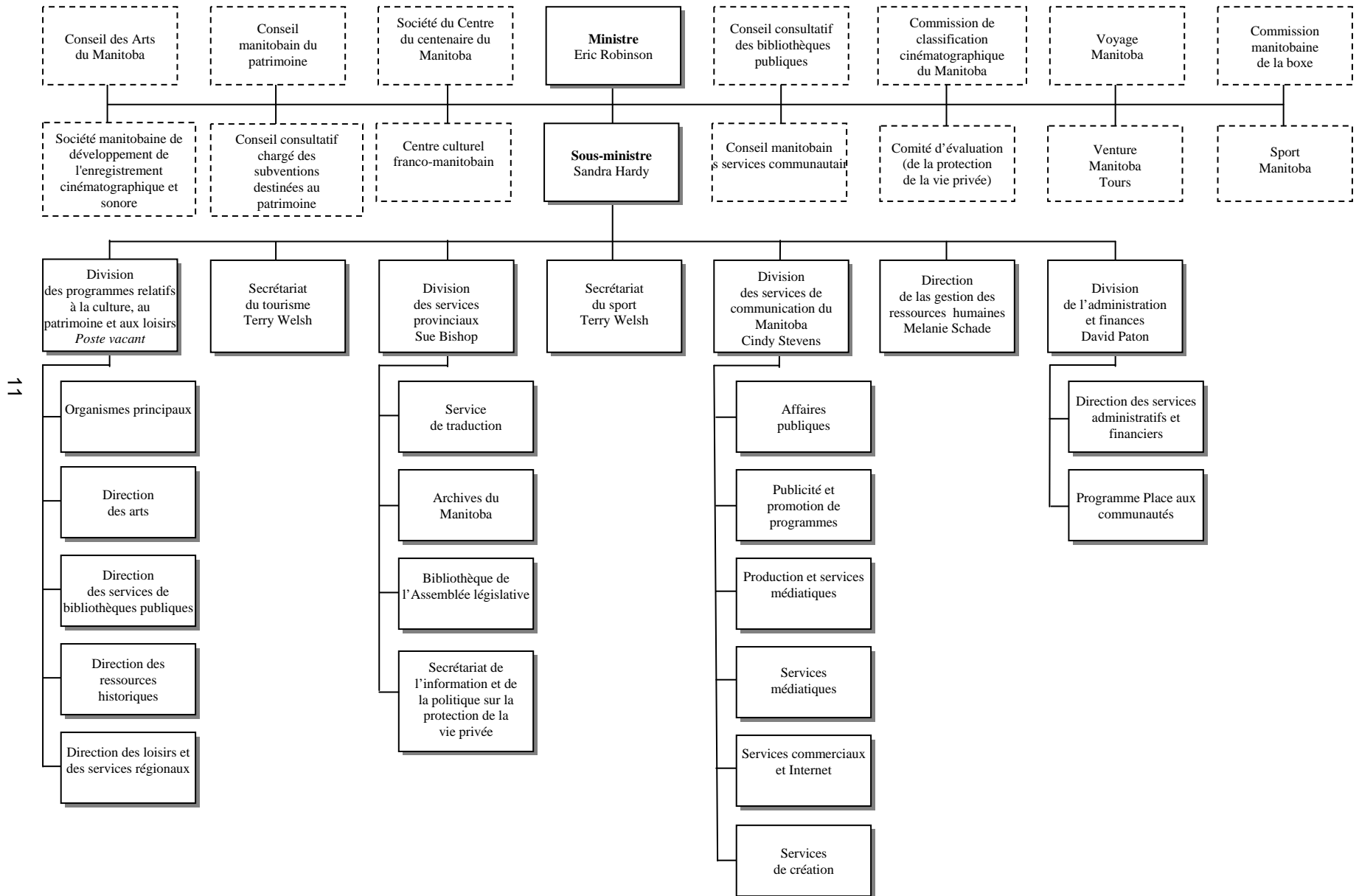
- Générer une croissance économique durable autour de l'identité et des attributs uniques du Manitoba.
- Accroître la capacité des collectivités d'améliorer le bien-être des Manitobains et des Manitobaines.
- Améliorer l'accès du public au savoir et à l'information.
- Faire en sorte que les Manitobains et Manitobaines partagent et utilisent les ressources culturelles et patrimoniales de la province.
- Renforcer l'identité et la réputation du Manitoba en tant que centre d'excellence artistique et sportive.
- Assurer un leadership et un soutien efficaces quant aux priorités ministérielles et aux priorités générales.

## **Résultats prévus**

Dans son processus de planification, le ministère a défini des résultats à long terme qui correspondent aux résultats souhaités de ses programmes.

- Accroître le nombre d'emplois et les investissements dans les secteurs de la culture et du tourisme au Manitoba.
- Assurer l'accès équitable du public aux activités favorisant l'adoption de modes de vie sains et accroître sa participation à ces activités.
- Accroître l'accès à l'information conservée ou produite par le gouvernement et favoriser son utilisation.
- Améliorer la gestion et l'utilisation des richesses culturelles et patrimoniales de la province.
- Accroître les possibilités offertes aux artistes et aux athlètes manitobains afin qu'ils puissent se distinguer à l'échelle nationale et internationale.
- Accroître la participation aux initiatives générales et ministérielles.

# CULTURE, PATRIMOINE, TOURISME ET SPORT ORGANIGRAMME Le 31 mars 2009



## Responsabilités prévues par la loi

Le ministère est régi par les lois codifiées du Manitoba suivantes :

*Loi sur les divertissements (hormis la partie II)*

*Loi sur les archives et la tenue de dossiers*

*Loi sur le Conseil des Arts du Manitoba*

*Loi sur la Commission de la boxe*

*Loi sur le Centre culturel franco-manitobain*

*Loi sur les armoiries, les emblèmes et le tartan du Manitoba*

*Loi sur la santé et le sport amateur (pour ce qui concerne la santé physique)*

*Loi sur l'insaisissabilité des biens culturels étrangers*

*Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*

*Loi sur le patrimoine du Manitoba*

*Loi sur les richesses du patrimoine*

*Loi de l'impôt sur le revenu (article 10.4 – Crédit d'impôt pour l'édition au Manitoba)*

*Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative*

*Loi sur la Société du Centre du centenaire du Manitoba*

*Loi sur la Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore*

*Loi sur le Musée du Manitoba*

*Loi sur les bibliothèques publiques*

*Loi sur les publications officielles*

*Loi sur la Société Voyage Manitoba*

# Haute direction

## Traitement du ministre

Ce crédit représente le traitement auquel le ministre a droit en qualité de membre du Conseil exécutif.

### 1(a) Traitement du ministre

Dépenses par sous-crédit	Dépenses réelles 2008-2009 (milliers de \$)	Budget 2008-2009		Écart positif (négatif)
		ÉTP	(milliers de \$)	
Salaires	45,0	1,00	45,0	
Total des dépenses	45,0	1,00	45,0	

## Cabinet du ministre et bureau de la sous-ministre

Le cabinet du ministre et le bureau de la sous-ministre assurent la direction, l'orientation des politiques et la coordination opérationnelle nécessaires au bon fonctionnement du ministère et de ses organismes. Le ministre obtient de son cabinet le soutien administratif qui lui permet de diriger son ministère et de servir les administrés. Le sous-ministre conseille le ministre et oriente le ministère quant à la gestion générale et à l'élaboration des politiques et des programmes.

### 1(b) Cabinet du ministre et bureau de la sous-ministre

Dépenses par sous-crédit	Dépenses réelles 2008-2009 (milliers de \$)	Budget 2008-2009		Écart positif (négatif)
		ÉTP	(milliers de \$)	
Salaires et avantages sociaux	555,3	9,00	574,5	(19,2)
Autres dépenses	58,0		58,0	-
Total des dépenses	613,3	9,00	632,5	(19,2)

## **Division de l'administration et des finances**

La Division de l'administration et des finances aide le ministère à atteindre ses objectifs en lui fournissant des services de soutien pour une gestion efficace de ses ressources humaines, financières et d'information. Elle aide également les autres divisions et directions à réaliser leurs projets. Par ailleurs, la Division fournit des conseils et un soutien afin de satisfaire aux exigences législatives et politiques d'organismes centraux du gouvernement, comme le Conseil du Trésor, la Commission de la fonction publique, le Bureau du contrôleur de la province, le Bureau du vérificateur général et le Bureau des technologies de l'information.

Les activités de la Division comprennent des analyses critiques et des services de consultation pour les gestionnaires, la coordination des budgets, des services de soutien administratif et opérationnel, l'administration des subventions, le soutien informatique ainsi que des conseils et des services pour la gestion des ressources humaines. Ces activités relèvent de la Direction des services administratifs et financiers et de la Direction des ressources humaines.

La Division est chargée de coordonner les demandes reçues en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au mois de décembre 2008, 11 demandes ont été présentées au ministère, soit cinq provenant de partis politiques, quatre d'organismes ou d'entreprises et deux du public. Sur les cinq demandes traitées, cinq ont été approuvées et trois ont été approuvées partiellement. Il n'existait pas de dossiers pour les trois autres demandes.

La Division est également chargée de l'élaboration du plan des services en langue française du ministère et elle doit présenter chaque année un rapport à cet égard au Secrétariat aux affaires francophones. Le ministère compte 47 postes désignés, ce qui correspond à 16 % de son effectif.

En outre, la Division administre le programme Place aux communautés et le Programme de subventions destinées au patrimoine par l'intermédiaire desquels des subventions et une assistance technique sont fournies à des organismes sans but lucratif dans toute la province pour des projets relatifs à des installations communautaires durables et à la protection des ressources patrimoniales. De plus, la Division offre des services de gestion et d'administration au personnel de la Commission de classification cinématographique du Manitoba, dont le rôle consiste à classer les films, les vidéos et les jeux vidéo.

## **Direction des services administratifs et financiers**

La Direction des services administratifs et financiers a pour mandat d'encourager et de soutenir l'amélioration continue de la gestion des programmes, de l'administration financière et de la productivité générale du ministère.

La Section des services de gestion appuie les processus de planification ministériels. Elle soutient la planification de la continuité des activités et offre des conseils financiers et des analyses afin de faciliter les décisions relatives à l'affectation des ressources. Cela favorise l'établissement de liens clairs entre les priorités et les objectifs du ministère, des directions et des sections, et permet l'utilisation optimale de ressources limitées. La Section coordonne la préparation de l'aperçu des priorités et des stratégies, du budget, du supplément aux prévisions budgétaires et du rapport annuel du ministère, conformément aux lignes directrices du Conseil du Trésor. De plus, la Section appuie la rédaction et l'examen de quelque 200 présentations et contrats par an et elle prépare, communique et surveille le plan de contrôle du ministère.

La Section des services financiers sert de service central de comptabilité, de surveillance financière et de présentation de l'information à cet égard. Elle apporte un soutien général au fonctionnement et à l'administration et publie des rapports mensuels sur les dépenses et sur les écarts, des relevés fiscaux hebdomadaires et des états financiers annuels. Elle a procédé à environ 7 700 opérations de paiement et à 200 redressements comptables. Les transactions comprennent l'administration des 16 systèmes de facturation centralisée du ministère et la surveillance de 500 comptes divers.

La Section de l'administration des subventions soutient l'administration et la prestation de programmes de subventions octroyées en fonction d'une formule. Elle fournit des services de secrétariat au Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine et un soutien administratif au responsable des relations avec les principales institutions culturelles de la province. En 2008-2009, la Section a procédé à environ 5 000 opérations, dont la production de correspondance ministérielle, de documents nécessaires à l'établissement des chèques, ainsi que de lettres d'approbation, d'accompagnement et de suivi. La Direction gère également le Système de gestion des subventions, une banque de données qui peut générer des renseignements rétrospectifs et financiers ainsi que des rapports et de la correspondance.

La Section de la technologie de l'information favorise et appuie la planification, la mise en œuvre et l'utilisation continue des technologies de l'information au sein du ministère. La Direction soutient les unités fonctionnelles depuis le moment où l'on conçoit une occasion d'amélioration des opérations ou le moment où l'on détermine qu'une exigence opérationnelle doit être changée ou modifiée, jusqu'à la mise en œuvre d'une solution appropriée. La Direction fournit des services de consultation à la haute direction et aux unités fonctionnelles. Elle coordonne la préparation et l'exécution du Plan des systèmes et des techniques d'information annuel du ministère. La Direction coordonne l'acquisition, l'installation, la sécurité, l'entretien et l'assistance pour les activités liés à l'informatique de bureau. Elle travaille en étroite collaboration avec le ministère des Sciences, de la Technologie, de l'Énergie et des Mines pour coordonner les services d'élaboration, de mise en œuvre et d'entretien des applications pour les services centraux.

La Section a travaillé avec Technologies de l'information et des communications du Manitoba pour mettre à jour le logiciel du catalogue de la Bibliothèque de l'Assemblée législative afin qu'il soit possible de stocker des images. La Section a aidé le Service de traduction à mettre en service un logiciel qui contribuera à améliorer son efficacité et permettra à ses clients d'accéder à de l'information en ligne. La Section a travaillé avec le ministère pour recueillir des renseignements sur les exigences opérationnelles nécessaires à la mise à jour du Système de gestion des candidatures aux commissions et du Système de gestion des subventions. Ces mises à jour amélioreront l'efficacité de la gestion de tous les programmes de subvention du ministère et faciliteront la gestion des nominations aux commissions. La Section a travaillé intensivement avec Technologies de l'information et des communications du Manitoba pour mettre en service le nouveau logiciel de gestion des dossiers du gouvernement.

## Direction de la gestion des ressources humaines

La Direction fournit des services de gestion des ressources humaines aux cadres et au personnel du ministère de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme et du Sport, du ministère des Finances et de ses organismes de service spécial, du ministère des Sciences, de la Technologie, de l'Énergie et des Mines et de ses organismes de service spécial, et du Bureau du vérificateur général, conformément à la *Loi sur la fonction publique*, à la convention collective signée avec le Syndicat des employés généraux et des fonctionnaires du Manitoba, au droit du travail du Manitoba et aux dispositions législatives sur la santé et la sécurité au travail. Ces services comprennent la dotation, l'équité en matière d'emploi, l'analyse et la classification des postes, le counselling à l'intention des employés, les relations de travail et l'administration de la paie et des avantages sociaux. Les ministères partagent aussi les ressources nécessaires à la gestion, à la planification de la relève et à l'élaboration de programmes favorisant la diversité.

### Statistiques de fin d'exercice relatives à l'équité en matière d'emploi

CPTS	2005-2006 Dépenses réelles (%)	2006-2007 Dépenses réelles (%)	2007-2008 Dépenses réelles (%)	2008-2009 Dépenses réelles (%)
Autochtones	8,7	8,2	8,4	8,8
Femmes	71,0	70,5	69,3	69,5
Personnes handicapées	3,1	3,6	3,1	3,2
Minorités visibles	4,2	6,0	6,6	6,0



Voici quelques-unes des activités entreprises par la Direction de la gestion des ressources humaines pour Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport en 2008-2009 :

- Coordination de la mise en œuvre de politiques et d'initiatives pangouvernementales dont : la dotation de 18 postes par voie de concours et de 15 postes par diverses nominations directes; la préparation d'analyses détaillées sur neuf demandes de reclassification; la tenue des dossiers de paie de 333 employés, 31 étudiants et 74 membres de commission; la communication de renseignements sur les avantages sociaux pour la nomination de 26 employés; le traitement de trois réclamations en raison d'un décès et de deux réclamations pour cause d'invalidité de longue durée; et la planification de 21 départs à la retraite ou en préretraite.
- Consultation avec les cadres et les superviseurs, les employés et le Syndicat en vue de résoudre divers problèmes dans les relations avec les employés et les relations de travail.
- Conseils et recommandations sur la planification de la relève et les programmes d'action directe auprès des Autochtones. Participation de Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport aux programmes de stages et de perfectionnement en leadership offerts par l'intermédiaire de la Commission de la fonction publique.

### 1(c) Services administratifs et financiers

Dépenses par sous-crédit	Dépenses réelles 2008-2009 (milliers de \$)	Budget 2008-2009		Écart positif (négatif)
		ÉTP	(milliers de \$)	
Salaires et avantages sociaux	1 706,6	22,10	1 632,6	74,0
Autres dépenses	364,2		423,6	(59,4)
Total des dépenses	2 070,8	22,10	2 056,2	14,6

## Commission de classification cinématographique du Manitoba

En vertu de la *Loi sur les divertissements*, la Commission de classification cinématographique du Manitoba est tenue d'établir une procédure exhaustive relative à la classification et à la réglementation des films, et d'assurer la diffusion d'information sur la nature et le contenu des films aux habitants de la province. La Commission administre, par règlement, la distribution, l'exploitation et la présentation de films, de vidéos, de DVD et de jeux vidéo.

La Commission fournit de l'information sur le contenu, établit les cotes de classification et transmet divers avis afin que les Manitobains et Manitobaines puissent prendre des décisions éclairées lorsqu'ils choisissent les films que leur famille regarde et les jeux vidéo auxquels elle joue. Pour ce faire, elle utilise, entre autres, des catégories de classification qui limitent l'accès en fonction de l'âge. Seuls les produits réservés aux personnes appartenant à un groupe d'âge donné doivent être étiquetés. Les films entrant dans les catégories Pour tous ou À la discrétion des parents sont souvent étiquetés, mais l'étiquetage n'est pas obligatoire. Les catégories de classification sont les suivantes : Pour tous (T), À la discrétion des parents (DP), 14 accompagné (14A), 18 accompagné (18A) et Réservé (R).

La Commission fournit également aux parents des renseignements sur le contenu des jeux vidéo et limite la distribution aux enfants de matériel destiné aux jeunes adultes. En vertu du nouveau règlement, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2005, la Commission réglemente la vente et la location des jeux informatisés ou vidéo classifiés par le Entertainment Software Ratings Board (ESRB). Les cotes de classification de l'ESRB vont comme suit : Jeunes enfants (EC), Adultes et enfants (E), Adultes et enfants de 10 ans et plus (E10+),

Adolescents (T), Jeunes adultes (M), Adultes seulement (AO) et Classification à venir (RP) Voici le classement des films, vidéocassettes et DVD destinés au public, selon le nombre et par catégories :

**Pour usage public** – films et vidéos destinés au grand public à des fins commerciales ou non commerciales :

<b>Nombre de titres classés</b>	<b>2008–2009</b>	<b>2007–2008</b>	<b>2006–2007</b>
Films	643	637	624
Vidéos	420	377	360
<b>Total des films classés</b>	<b>1 063</b>	<b>1 014</b>	<b>984</b>

*Nota 1 : Les vidéos destinées au public ont été présentées essentiellement par des organismes sans but lucratif.*

Voici la répartition des longs métrages classés :

<b>Longs métrage</b>	<b>2008–2009</b>	<b>2007–2008</b>	<b>2006–2007</b>
Pour tous	31	32	32
À la discrétion des parents	86	77	77
14 accompagné	86	95	104
18 accompagné	30	36	29
Réservé	2	1	3
<b>Total des films classés</b>	<b>234</b>	<b>241</b>	<b>245</b>
Appels	7*	0	8

\* 5 appels annulés

*Pays d'origine des longs métrages : États-Unis (74 %), autres pays (17,2 %), Canada (8,5 %)*

**Pour usage à domicile** – produits destinés à être visionnés à domicile seulement :

<b>Présentations</b>	<b>2008–2009</b>	<b>2007–2008</b>	<b>2006–2007</b>
Unités reçues	6 678	7 613	7 046
Titres reçus	4 910	5 422	5 068
<b>Total des unités reçues</b>	<b>6 678</b>	<b>7 745</b>	<b>7 175</b>

## Titres pour usage public et à domicile classés<sup>2</sup>:

	2008-2009	2007-2008	2006-2007
Permis délivrés <sup>3</sup>	4 944	6 615	6 039
Classifications :	670	1 117	923
Pour tous			
À la discrétion des parents	1 574	2 047	1 821
14 accompagné	1 421	1 657	1 653
18 accompagné	418	439	510
Réservé	96	158	151
Adulte	765	1 197	981
Classification à venir (en date du 31 mars)	18	137	307

Nota :

2. Un même titre peut paraître sur plusieurs supports, soit long métrage 35 mm, vidéocassette et DVD.

3. Un permis n'est pas délivré pour tous les produits reçus et tous ne reçoivent pas de permis au cours de l'exercice où ils ont été présentés.

La Commission a produit 26 mises à jour bimensuelles relatives à la classification des vidéos et 12 rapports relatifs à la classification des films. Il incombe aux détaillants et aux propriétaires de cinéma de communiquer au grand public, sur demande, les renseignements contenus dans le catalogue et les mises à jour de la Commission, afin que les parents puissent prendre des décisions éclairées lorsqu'ils choisissent les films que leur famille regardera. Le catalogue et les mises à jour font état de la classification et précisent si les produits renferment par exemple de la violence ou abordent des « thèmes réservés aux adultes ». Ces renseignements figurent également sur le site Web de la Commission.

Le Commission accorde des permis à tous les distributeurs et détaillants autorisés à distribuer des films, des vidéocassettes, des DVD, des jeux informatisés et des jeux vidéo à usage public ou à domicile :

	2008-2009	2007-2008	2006-2007
Détaillants autorisés	1 137*	1 107	1 187
Distributeurs autorisés	196	186	176
Inspections	1 333	1 145	1 012
Inspections de jeux vidéo	578	512	458
Produits saisis	446	825	757
Produits saisis – jeux vidéo	0	1	161

\* 687 entreprises

**1(d) Commission de classification cinématographique du Manitoba**

Dépenses par sous-crédit	Dépenses réelles 2008-2009 (milliers de \$)	Budget 2008-2009		Écart positif (négatif)
		ÉTP	(milliers de \$)	
Salaires et avantages sociaux	256,0	5,00	247,9	8,1
Autres dépenses	285,6		304,6	(19,0)
Moins : Revenus	(588,1)		(602,7)	(14,6)
Total des dépenses	(48,5)	5,00	(43,3)	5,2

## Développement durable

La *Loi sur le développement durable* expose les principes que les ministères doivent respecter en vue d'intégrer les questions d'environnement, de santé humaine et de bien-être collectif dans leurs activités quotidiennes et prévoit que les ministères doivent faire état, dans leur rapport annuel, des progrès réalisés en ce qui concerne l'adoption de stratégies de développement durable. Le plan d'action du ministère vise l'atteinte des cinq objectifs suivants :

- augmenter les efforts de sensibilisation, de formation et d'éducation sur les bienfaits du développement durable;
- protéger la santé et l'environnement des Manitobains et Manitobaines en achetant et en utilisant moins de substances toxiques et en envoyant moins de déchets solides dans les décharges;
- réduire les émissions de combustibles fossiles;
- réduire la consommation totale annuelle des services publics et utiliser davantage de produits à privilégier pour des raisons écologiques;
- accroître la participation des entreprises autochtones, locales et communautaires et des petites entreprises aux projets de marchés gouvernementaux.

Parmi les activités clés de Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport figurent la tenue à jour de données de base, un examen des procédures, des politiques, des contrats et des demandes de subventions du ministère afin d'y intégrer des éléments de développement durable, et la diffusion de renseignements sur les produits à privilégier au ministère pour des raisons écologiques.

Le ministère a continué d'acheter et d'utiliser exclusivement du papier recyclé et des cartouches d'encre en poudre pour imprimante remises à neuf pour ses activités quotidiennes. L'utilisation de bacs bleus pour recueillir le papier et de bacs centraux pour recueillir l'aluminium, le plastique et le papier constitue un engagement continu en matière de recyclage. La consommation d'un mélange de carburant contenant 10 % d'éthanol a augmenté à 30 % de la consommation totale de carburant du parc de véhicules ministériels. À présent, 11 des 20 véhicules du parc ministériel consomment un mélange à 85 % d'éthanol.

Le personnel du programme Place aux communautés et le personnel régional ont fourni des conseils à des organismes et à des groupes communautaires, et ils favorisent grandement la mise en œuvre de la politique de bâtiments écologiques du Manitoba et la réalisation des objectifs de développement durable partout dans la province. Ces personnels fournissent également des conseils et des directives aux organismes communautaires tout au long du processus de construction de bâtiments écologiques.

La réutilisation des bâtiments historiques est en soi durable. Le défi qui se pose consiste à trouver un équilibre entre la préservation du patrimoine et le respect des normes relatives aux bâtiments écologiques. En 2008-2009, la Direction des ressources historiques a continué de jouer un rôle actif relativement à plusieurs projets de bâtiments historiques écologiques. Elle a notamment réalisé une étude appelée *A Sustainable Approach to Historic Windows* (une approche durable des fenêtres historiques) et s'est associée à Parcs Canada pour rédiger un rapport préliminaire intitulé *A Life Cycle Assessment Study of the Embodied Effects for Existing Historic Buildings* (étude d'évaluation du cycle de vie des effets intrinsèques pour les édifices historiques existants). Ce rapport se penche sur quatre édifices du patrimoine canadien que l'on a récemment mis aux normes écologiques actuelles. Parmi eux se trouve l'ancien édifice Birks, à Winnipeg, qui abrite aujourd'hui le Registre des terres domaniales. Le rapport fournit des données inédites concernant la viabilité intrinsèque de la réutilisation des édifices historiques. Les membres du personnel de la Direction agissent à titre de conseillers pour le Fonds des innovations de développement durable depuis sa création.

Le Secrétariat du tourisme a encouragé le secteur touristique dans son travail pour rendre les produits et services touristiques manitobains plus compatibles avec les pratiques et les normes provinciales et nationales écologiques et durables. Cette année, le Secrétariat a appuyé le lancement, en collaboration avec le Manitoba Tourism Education Council, d'un programme de formation au tourisme pour les Autochtones qui comprend

des composantes sur les produits et les pratiques touristiques durables. Le Secrétariat a également soutenu East Side Aboriginal Sustainable Tourism Inc. dans son travail en vue de créer des possibilités touristiques durables. Il a par ailleurs soutenu les efforts de commercialisation et de promotion pour le compte des pavillons axés sur le tourisme d'aventure et de plein air, participé au Comité consultatif sur les licences et les permis en vertu de la *Loi sur les exploitants d'entreprises touristiques axées sur la nature* administrée par Conservation Manitoba, et poursuivi la mise en œuvre du programme d'investissement pour l'observation de la faune afin d'accroître les possibilités sur les lieux caractéristiques d'observation des animaux dans tout le Manitoba.

Par l'intermédiaire du projet de Sentier transcanadien (portion manitobaine) et de la Manitoba Recreational Trails Association, le ministère appuie le développement du réseau provincial de sentiers qui offre à la population des occasions de déplacement durable.

# Division des programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs

La Division des programmes appuie, crée et met sur pied, pour la population et les communautés manitobaines, tout un éventail de programmes, de services et d'activités bénéfiques qui ont trait à la culture, aux arts, au patrimoine, aux loisirs, au mieux-être, aux bibliothèques et à la condition physique.

La Division des programmes veille à offrir des services de qualité :

- en aidant les groupes communautaires à définir leurs besoins et leurs priorités, à créer leurs propres services et programmes, et à mesurer les progrès accomplis par rapport à des objectifs précis et à la viabilité;
- en établissant une infrastructure de soutien qui comprend les organismes, les bénévoles, les établissements, les installations et les organismes de financement autonomes;
- en répondant aux besoins et aux aspirations de sa clientèle en fonction des impératifs budgétaires et politiques du gouvernement, et au moyen d'un réseau de services centraux et régionaux;
- en élaborant conjointement des plans stratégiques avec la clientèle, les autres partenaires de prestation de services, ainsi que divers ministères et d'autres ordres de gouvernement;
- en fournissant des programmes, des services et des fonds pour répondre aux besoins régionaux et appuyer les priorités provinciales;
- en examinant, avec les clients de la Division, les politiques, les lois, les programmes, les services et les mécanismes de financement;
- en se tenant au courant des tendances provinciales, nationales et internationales ainsi que des nouveautés dans chaque discipline, et en informant les membres du personnel et les clients de la Division des possibilités offertes.

La Division se compose du bureau du sous-ministre adjoint et des quatre directions suivantes : Arts, Services de bibliothèques publiques, Ressources historiques et Loisirs et services régionaux.

Elle comprend, en outre, la Section des relations avec les organismes principaux, qui coordonne les besoins des principaux bénéficiaires des subventions du ministère et du Conseil des Arts du Manitoba et les exigences qui s'appliquent à ces affectations.

## Haute direction

Le sous-ministre adjoint dirige la gestion des principaux programmes de la Division par l'intermédiaire du Comité de gestion divisionnaire. Il exécute les diverses fonctions relatives à l'élaboration des politiques, à la coordination de l'information, à la planification stratégique ainsi qu'à la gestion des programmes et des ressources financières et humaines dont a besoin la Division pour servir sa clientèle et pour s'acquitter de son mandat.

Durant l'exercice 2008-2009, la Division a poursuivi les objectifs suivants :

- générer une croissance économique durable en s'appuyant sur l'identité et sur les attributs uniques du Manitoba;
- faire en sorte que les communautés soient plus à même d'améliorer le bien-être des citoyens;
- améliorer les services de bibliothèque offerts à la population manitobaine;
- encourager la population à respecter et à apprécier le patrimoine culturel et historique du Manitoba;
- renforcer l'image du Manitoba en tant que centre d'excellence créatrice.

## 2(a) Haute direction

Dépenses par sous-crédit	Dépenses réelles 2008-2009 (milliers de \$)	Budget 2008-2009		Écart positif (négatif)
		ÉTP	(milliers de \$)	
Salaires et avantages sociaux	455,3	6,00	502,0	(46,7)
Autres dépenses	495,5		298,8	196,7
Total des dépenses	950,8	6,00	800,8	150,0

## Subventions aux organismes culturels

Une aide opérationnelle et financière est accordée aux principaux organismes relevant du ministère. Les principaux organismes culturels sont le Centre culturel franco-manitobain, la Société du Centre du centenaire du Manitoba, le Musée du Manitoba, le Western Manitoba Centennial Auditorium et le Musée des beaux-arts de Winnipeg. Mentionnons également la All Charities Campaign et le Conseil manitobain des services communautaires. Au cours de l'exercice 2008-2009, ces institutions et organismes ont reçu des subventions de fonctionnement totalisant plus de 10,9 millions de dollars.

Voir Dépenses en immobilisations - Subventions - Organismes culturels

## 2(b) Subventions aux organismes culturels

Dépenses par sous-crédit	Dépenses réelles 2008-2009 (milliers de \$)	Budget 2008-2009		Écart positif (négatif)
		ÉTP	(milliers de \$)	
Total des subventions	11 384,4		11 384,4	

## Conseil des Arts du Manitoba

Le Conseil des Arts du Manitoba a été créé en 1965 en vertu d'une loi adoptée par l'Assemblée législative du Manitoba. Il a pour objet de faciliter l'étude, l'appréciation, la production et la présentation d'œuvres d'art. Il collabore étroitement avec des organismes et des ministères fédéraux et provinciaux, ainsi qu'avec des artistes et des organismes à vocation artistique. Le Conseil travaille en étroite collaboration avec des organismes et des ministères fédéraux et provinciaux, ainsi qu'avec des artistes et des organismes à vocation artistique avec lesquels il s'efforce d'élaborer et d'actualiser ses programmes et ses activités afin de suivre l'évolution des besoins du milieu artistique. Le Conseil des Arts dépose son propre rapport annuel à l'Assemblée législative.



## 2(c) Conseil des Arts du Manitoba

Dépenses par sous-crédit	Dépenses réelles 2008-2009 (milliers de \$)	Budget 2008-2009		Écart positif (négatif)
		ÉTP	(milliers de \$)	
Total des subventions	8 809,2		8 633,5	175,7

## Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine

Le Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine a pour mandat de formuler à l'intention du ministre des recommandations à propos du Programme de subventions destinées au patrimoine. Pour ce faire, il tient compte des besoins de la population pour ce qui est de répertorier, de protéger et d'interpréter le patrimoine provincial. Les administrations locales et les organismes communautaires constitués en corporation sans but lucratif peuvent présenter une demande de fonds dans le cadre du programme.

Le Conseil se compose de 14 membres du milieu du patrimoine. Ces personnes ont des compétences diverses et sont issues de nombreuses disciplines associées au patrimoine et de différentes régions de la province. Le Conseil a tenu deux réunions officielles pour examiner les demandes de subvention, soit une à Winnipeg et l'autre à Clear Lake. Aucun n'appel n'a été déposé au cours de l'exercice 2008-2009.

Le Conseil compte sur les compétences techniques du personnel du ministère pour veiller à ce que tous les projets que finance le programme respectent les normes établies. Il sollicite ainsi les compétences de la Direction des ressources historiques, des Archives du Manitoba et d'organismes extérieurs au ministère, comme l'Association for Manitoba Archives. La surveillance des projets continue d'être assurée par le personnel du ministère et au moyen d'exams des produits finaux, comme les documents d'histoire locale, les disques compacts, les vidéos et divers rapports

L'aide financière, accordée jusqu'à concurrence de 50 % des frais admissibles, est versée en espèces, sous forme de prix de bingo ou par une combinaison de ces deux moyens. Au cours de l'exercice 2008-2009, le Conseil a approuvé 81 demandes, soit un total de 295 700 \$ en espèces et 98 100 \$ en sommes allouées aux bingos.

## 2(d) Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine

Dépenses par sous-crédit	Dépenses réelles 2008-2009 (milliers de \$)	Budget 2008-2009		Écart positif (négatif)
		ÉTP	(milliers de \$)	
Total des dépenses	370,0	1,00	415,1	(45,1)

## Direction des arts

La Direction des arts encourage et soutient la croissance et le développement durables des arts, ainsi que des industries culturelles et artistiques manitobaines. Elle vise à promouvoir la créativité, l'identité et le bien-être de la population, de même qu'à accroître la contribution des arts à la vitalité économique et à l'image mondiale de la province.

Pour cela, elle appuie des projets communautaires qui favorisent l'accès de tous les Manitobains et Manitobaines à l'étude, à la création, à la production, à la présentation et à la publication d'œuvres artistiques. Elle soutient le développement des industries du film, de l'enregistrement sonore, de la publication, des arts visuels et de l'artisanat, y compris la Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore. La Direction coordonne la participation de la province à des activités culturelles interprovinciales, nationales et internationales. Elle offre des services de soutien et de consultation, dans les deux langues officielles, dans les domaines suivants : commercialisation, gestion artistique, développement des ressources, formation, coordination d'activités et politique culturelle

La Direction est aussi chargée de la gestion de la collection d'art du gouvernement du Manitoba, y compris de l'achat d'œuvres d'art, de l'entretien et du soin de la collection existante et de l'élaboration de la politique et des mesures législatives qui régissent cette collection.

Au cours de l'exercice 2008-2009, la Direction a continué de soutenir les industries du cinéma, de l'enregistrement sonore, de la publication, des arts visuels et de l'artisanat du Manitoba. Par les fonds accordés à la Société d'enregistrement cinématographique et sonore du Manitoba, la Direction des arts a appuyé les activités de production cinématographique à hauteur de 66,6 millions de dollars. En tout, 53 films et émissions de télévision ont été tournés dans la province en 2008-2009, dont 33 projets autochtones et un nombre record de trois séries télévisées et réalisées au Manitoba diffusées à une heure de grande écoute. La diversité des projets apporte une preuve supplémentaire de la vitalité du secteur. Parmi les projets qui ont été tournés au Manitoba en 2008-2009, dont neuf films en français et six autochtones, mentionnons : *New in Town*, *Taken in Broad Daylight*, *Todd and the Book of Pure Evil*, *Amreeka*, *The Christmas Hope*, *Cashing In*, *Less than Kind* et *House Party*. Quant aux films *My Winnipeg*, *Amreeka* et *High Life*, tournés au Manitoba ces deux dernières années, ils continuent d'être louangés par les critiques du monde entier.

L'industrie manitobaine de l'enregistrement sonore a connu une autre année excellente en 2008-2009. En effet, des artistes ont sorti 151 albums, dont 40 ont été distribués à l'échelle nationale et 15 à l'échelle internationale. Les artistes et les professionnels de l'industrie du Manitoba, qui réunissaient 150 nominations, ont remporté 45 prix nationaux et internationaux. Le Manitoba s'est illustré comme jamais aux Junos, avec 14 nominations et quatre laurats, dont des Manitobains expatriés. En 2008-2009, 83 groupes manitobains ont donné 134 spectacles à l'occasion de 32 grands événements de l'industrie de la musique. En novembre 2008, la population canadienne a pu profiter de la troisième cérémonie annuelle de remise des Aboriginal People's Choice Music Awards, diffusée à l'échelle du pays. Bien qu'elle n'en soit qu'à sa troisième année, cette cérémonie de remise de prix a rapidement acquis la réputation, dans toute l'Amérique du Nord, d'événement de taille visant à présenter une pléiade d'artistes talentueux du secteur de la musique autochtone.

En aidant les conseils artistiques communautaires, les comités culturels, les grands festivals artistiques, les associations artistiques communautaires provinciales, ainsi que les organisations qui offrent des programmes permanents ou ponctuels de développement des arts dans tout le Manitoba, la Direction a appuyé des programmes d'éducation du spectateur et de perfectionnement des compétences dans les arts du spectacle, les arts visuels et les arts littéraires, avec une attention particulière au développement des arts dans les collectivités rurales et éloignées de la province. Ces investissements se sont traduits dans l'ensemble de la province par plus de 1 700 spectacles et expositions d'arts visuels et plus de 800 000 heures-étudiants d'enseignement des arts à caractère communautaire dans la province. Parallèlement, grâce au Programme de soutien à l'éveil artistique, 147 projets d'éducation du spectateur ou de perfectionnement des aptitudes artistiques ont reçu une aide, dont 14 initiatives réalisées dans des communautés éloignées.

Pendant l'exercice 2008-2009, la Direction s'est associée au Conseil des Arts du Manitoba et au ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba afin de verser plus de 54 000 \$ en vue de soutenir 18 projets du programme GénieArts dans 10 écoles urbaines et 8 écoles situées en région rurale ou éloignée. Au total, 28 artistes professionnels établis dans les communautés, 205 éducateurs et plus de 3 500 élèves ont participé à ces projets dans toute la province.

La Direction des arts s'est également associée à Éducation, Citoyenneté et Jeunesse pour créer le Programme de financement des arts dans les écoles et la collectivité, lancé en janvier 2006. Ce programme, qui comprend une subvention de voyage pour les jeunes artistes de la scène, un Programme parascolaire d'enrichissement artistique et un Programme d'accès à l'enseignement des arts, prévoit une aide totale de

140 000 \$. En 2008-2009, 40 000 \$ ont été fournis par le Programme d'accès à l'enseignement des arts, ce qui a permis de financer en tout 24 projets réalisés dans 17 communautés ayant des besoins élevés. La majeure partie de l'aide a été versée à des communautés rurales et du Nord

Durant l'exercice 2008-2009, le Programme de soutien aux initiatives culturelles autochtones a appuyé 32 pow-wow, danses métisses et autres activités qui mettent à l'honneur la culture et le patrimoine des communautés autochtones du Manitoba. Le volet éducatif consacré aux arts autochtones du Programme de soutien aux initiatives culturelles autochtones a fourni 1 575 heures d'enseignement des arts à 3 881 personnes qui ont pris part à des projets pédagogiques liés aux formes artistiques autochtones traditionnelles et contemporaines.

La Direction des arts, la Direction des services de bibliothèques publiques, le Conseil des Arts du Manitoba et le ministère du Patrimoine canadien se sont associés pour mettre sur pied le groupe de travail du Nord dont la mission consiste à enquêter sur le niveau actuel d'activité culturelle et artistique dans le nord du Manitoba et à trouver des moyens de combler les lacunes dans le domaine des services et de l'accès au financement. Les principes directeurs du groupe consistent à cibler des régions particulières, à utiliser une méthode de travail avec les Autochtones fondée sur l'intégration et l'équité, et à solliciter activement la participation des résidents du Nord et des jeunes au cours d'une période de trois ans. Chacun des partenaires a accepté de tenir régulièrement des réunions pour discuter des activités ainsi que des questions qui se posent dans le nord du Manitoba. Le ministère du Patrimoine canadien a chargé un spécialiste indépendant d'examiner les services et le financement des arts et de la culture fournis par chacun des partenaires.

En 2008-2009, 12 éditeurs du Manitoba ont publié plus de 100 titres en anglais, en français et en cri. La Direction a soutenu l'accroissement des activités de marketing, la création de nouvelles gammes de produits, l'amélioration des compétences professionnelles et l'adoption de technologies permettant de réaliser des économies. Tout cela a aidé le secteur à atteindre un chiffre d'affaires net de plus de 3,1 millions de dollars pour la vente de livres en 2008-2009. Au printemps 2009 est entré en vigueur le crédit d'impôt pour l'édition du Manitoba, qui offre à tous les éditeurs de la province un crédit d'impôt représentant 40 % des coûts de main-d'œuvre au Manitoba, plus une prime de 10 % sur les coûts d'imprimerie admissibles. Ce mécanisme accroît la viabilité et la compétitivité des éditeurs manitobains.

La Direction a appuyé des projets et fourni un soutien administratif à des maisons d'édition de périodiques et de magazines, ce qui leur a permis d'organiser et de mener une campagne d'abonnements à l'échelle de l'industrie par l'intermédiaire de la Manitoba Magazine Publishers Association. Dans le secteur des arts littéraires, le ministère a parrainé trois prix littéraires, afin de reconnaître et d'honorer les écrivains et les maisons d'édition du Manitoba : le Margaret Laurence Best Fiction Award, le Alexander Kennedy Isbister Award for Non-Fiction et le Prix littéraire Rue-Deschambault, décerné tous les deux ans en reconnaissance du talent exceptionnel d'un écrivain francophone du Manitoba. Ces prix étaient administrés, au nom du ministère, par l'Association of Manitoba Book Publishers.

Pendant l'exercice 2008-2009, par le truchement du Programme d'aide pour les arts visuels, la Direction a aidé neuf galeries d'art commerciales ainsi que les associations des secteurs des arts visuels et de l'artisanat. Le ministère a financé une série d'initiatives de commercialisation innovatrices de la Manitoba Printmakers Association et a apporté son soutien à la septième tournée « Wave » de galeries et de studios d'artistes dans la région d'Entre-les-Lacs.

La Direction des arts, en collaboration avec la Direction des partenariats favorisant la formation professionnelle dans l'industrie (Compétitivité, Formation professionnelle et Commerce), a continué de fournir des conseils et des ressources afin de mettre en application une stratégie de développement de la main-d'œuvre des secteurs culturels pour les travailleurs des industries artistiques et culturelles du Manitoba. Plusieurs organismes œuvrant dans le domaine des arts offrent des occasions de perfectionnement professionnel sous forme d'ateliers, de cours, de mentorat et de stages. Parmi les faits marquants, mentionnons plus de 1 500 heures de formation offertes à 950 artistes et administrateurs d'activités artistiques par la Arts and Cultural Industries Association of Manitoba, et plus de 13 500 heures de formation offertes à 1 500 personnes travaillant dans l'industrie cinématographique et sonore.

Un total de 20 000 \$ a servi à appuyer des initiatives stratégiques et des manifestations spéciales dans la communauté francophone, telles que les initiatives de commercialisation entreprises par le Conseil de développement économique du Manitoba pour promouvoir la vente de livres et de produits culturels par l'intermédiaire de librairies francophones, le festival d'art Afrik qui met à l'honneur la culture franco-africaine au Manitoba, et le projet pilote musical de boîte à chansons du 100 Nons. Le Secrétariat aux affaires francophones a versé le même montant (20 000 \$) en vertu de l'Entente-cadre Canada-Manitoba sur la promotion des langues officielles. La Direction continue également de fournir des ressources en personnel au Centre de services bilingues de Saint-Boniface

À l'occasion d'expositions-concours régionales, de l'exposition provinciale annuelle organisée par la Manitoba Society of Artists et dans le cadre des activités annuelles d'achat du comité consultatif sur les arts, la Direction a acheté 42 œuvres d'art pour la collection du gouvernement du Manitoba.-En 2008-2009, on a lancé une nouvelle initiative consistant à acquérir des œuvres d'art pour de nouveaux immeubles ou des rénovations importantes. Dans le cadre de cette initiative, administrée par la Direction des arts, on a acheté 42 œuvres grâce à des fonds fournis par Infrastructure et Transports Manitoba.

Au cours de l'exercice 2008-2009, la Direction a continué d'appuyer l'élaboration et l'administration d'ententes contractuelles relatives à des projets de stabilisation financière de grands organismes artistiques et culturels. Elle a poursuivi son travail avec le Conseil des Arts du Manitoba ainsi que d'autres ordres de gouvernement et d'autres bailleurs de fonds, afin de consulter et de stabiliser le budget du Manitoba Crafts Council, du Conservatoire manitobain des arts et de la musique, de la Manitoba Opera Association, du Manitoba Theatre for Young People, des Winnipeg's Contemporary Dancers et du Winnipeg Symphony Orchestra.

## 2(e) Direction des arts

Dépenses par sous-crédits	Dépenses réelles 2008- 2009 (milliers de \$)	Budget 2008-2009		Écart positif (négatif)
		ÉTP	(milliers de \$)	
Salaires et avantages sociaux	630,1	10,00	646,6	(16,5)
Autres dépenses	177,8		179,9	(2,1)
Développement de l'enregistrement cinématographique et sonore	4 085,7		4 085,7	-
Subventions	3 463,8		3 480,1	(16,3)
<b>Total des dépenses</b>	<b>8 357,4</b>	<b>10,00</b>	<b>8 392,3</b>	<b>(34,9)</b>

## Direction des services de bibliothèques publiques

En vertu de la *Loi sur les bibliothèques publiques*, la Direction des services de bibliothèques publiques veille à ce que toute la population manitobaine ait accès à des services de bibliothèque. La Direction remplit son mandat en appliquant la politique du ministère et les lois provinciales, en offrant des services de consultation et de formation au personnel des bibliothèques et aux membres de leurs conseils d'administration et en fournissant des services techniques aux bibliothèques publiques et à la population manitobaine au moyen de services de diffusion et d'une collection centrale.

Les services administratifs fournissent aux bibliothèques publiques du Manitoba une aide financière sous forme de subvention destinée à l'exploitation et au développement des collections. La Section du perfectionnement offre des services de consultation aux municipalités et aux bibliothèques publiques concernant l'établissement et l'exploitation, la gestion, la formation du personnel des bibliothèques et des membres des conseils d'administration, et les questions techniques. Les *Services de diffusion* comprennent

les programmes de biblioposte et de bibliothèques itinérantes, qui permettent la distribution de livres aux habitants des municipalités qui n'ont pas encore conclu d'entente sur les services de bibliothèque locale.

Au cours de la dernière année, des progrès importants ont été réalisés quant à la mise en œuvre des recommandations du rapport sur l'examen des bibliothèques publiques intitulé *Réaliser notre vision – Offrir des services de bibliothèques publiques viables et de haute qualité à l'ensemble des Manitobains et Manitobaines* et des améliorations ont été observées à l'égard de trois objectifs, soit l'accès, la qualité et la durabilité.

Durant l'exercice 2008-2009, des subventions totalisant 5,5 millions de dollars ont été accordées aux 114 bibliothèques publiques du Manitoba, ainsi qu'à des organismes connexes, dont la Manitoba Library Association, la Manitoba Association of Library Technicians, la Manitoba Library Trustees Association, la Manitoba School Library Association et le Canadian Children's Book Centre.

L'une des plus importantes activités en 2008-2009 a été le déménagement des Services de bibliothèques publiques dans un nouveau lieu qui occupe deux étages d'un immeuble de grande hauteur au centre-ville de Brandon, une initiative qui appuie le renouvellement du centre-ville. Le personnel de la Direction a contribué à tous les aspects du déménagement, notamment à l'élaboration des plans des installations, à la coordination du déménagement, ainsi qu'à l'emballage et au rangement des livres de la collection centrale. Les nouvelles installations offrent au personnel un lieu de travail sain et attrayant, à proximité d'autres services municipaux.

Depuis le lancement de l'examen des bibliothèques publiques en 2006, 30 000 Manitobains et Manitobaines ont obtenu l'accès à des services de bibliothèque locaux. Cette hausse est attribuée en grande partie à l'accroissement du financement accordé à l'établissement de bibliothèques ainsi qu'à des projets pilotes offrant des services de bibliothèque aux collectivités autochtones. En 2008-2009, le Manitoba a accru l'appui ciblé sur la technologie en consacrant 300 000 \$ à la subvention de modernisation technologique pour les bibliothèques rurales. Cette subvention en cours a aidé des bibliothèques rurales à acheter de la technologie et a appuyé le développement coopératif de la technologie des bibliothèques. Par ailleurs, une subvention en cours de 100 000 \$ a été affectée à l'amélioration des collections et de la technologie dans les bibliothèques publiques de Winnipeg. Le nouveau service de téléchargement de livres électroniques du Manitoba a célébré son 30 000<sup>e</sup> téléchargement depuis son lancement en novembre 2007.

Le catalogue collectif du Manitoba « MAPLIN » (réseau informatique des bibliothèques publiques du Manitoba) a été mis à niveau et est passé d'une base de données centrale lisible par machine à un environnement réparti qui permet d'effectuer des recherches dans un réseau de serveurs de bibliothèques situés dans l'ensemble de la province. En plus d'offrir le nouvel avantage d'obtenir des données de prêt en temps réel, un attribut de prêt interbibliothèque automatique facilite grandement le partage des ressources. L'accès aux versions Beta a été limité aux bibliothèques clientes. Un lancement public est prévu en 2009. En collaboration avec l'Université de Winnipeg, les Services de bibliothèques publiques expérimentent la migration d'une bibliothèque cliente importante vers le logiciel libre Evergreen. Compte tenu de la réussite du projet pilote, nous prévoyons que d'autres bibliothèques clientes passeront au logiciel Evergreen et d'autres secteurs des services de bibliothèques ont aussi exprimé leur intérêt.

La Direction des services de bibliothèques publiques a terminé la deuxième année de son partenariat avec le Manitoba Opportunities Fund dans le cadre d'un projet de 60 000 \$ échelonné sur trois ans. Ce projet vise à analyser les tendances provinciales en matière d'immigration, ainsi que les besoins, et à cibler les ressources multilingues afin qu'elles soient le plus utiles possibles pour les nouveaux Manitobains du point de vue de leur installation. Par conséquent, des livres multilingues dûment catalogués et préparés ont été distribués à des collectivités ciblées pour usage local ainsi que pour le partage des ressources au moyen du réseau MAPLIN.

Les Services de bibliothèques publiques ont commencé à gérer les statistiques en ligne afin de faciliter la transition des publications statistiques annuelles des bibliothèques vers un système d'accès en ligne. Ce service permettra d'entrer directement les données des bibliothèques et facilitera l'analyse et l'établissement de rapports statistiques couvrant plusieurs années et plusieurs provinces et territoires. À la suite de l'examen des bibliothèques publiques, on a rédigé un document provisoire sur les normes de bibliothèque, en collaboration avec les groupes consultatifs sur les bibliothèques publiques. Ce document aidera à promouvoir la qualité et le service équitable dans les 114 points de services de bibliothèque du Manitoba.

La Direction a mené une étude globale de la répartition géographique des membres des bibliothèques rurales et des tendances quant à l'utilisation des services de ces bibliothèques en vue de faciliter la planification stratégique dans les domaines de l'établissement de bibliothèques, de la régionalisation, ainsi que de l'examen du programme de prêt de livres par correspondance de la Direction pour les résidents qui ne vivent pas dans la zone de service. Ces renseignements appuieront directement les consultations avec les réseaux de bibliothèques rural et urbain, les associations de bibliothèques connexes et l'Association des municipalités du Manitoba qui a récemment adopté une résolution en faveur de la création d'une carte unique de bibliothèque à l'échelle provinciale.

## 2(f) Services de bibliothèques publiques

Dépenses par sous-crédit	Dépenses réelles 2008-2009 (milliers de \$)	Budget 2008-2009		Écart positif (négatif)
		ÉTP	(milliers de \$)	
Salaires et avantages sociaux	822,1	19,00	942,7	(120,6)
Autres dépenses	816,4		872,8	(56,4)
Subventions	5 434,0		5 530,2	(96,2)
Total des dépenses	7 072,5	19,00	7 345,7	(273,2)

## Direction des ressources historiques

La Direction a pour rôle de renforcer la sensibilisation communautaire, la participation, l'action concertée et la gestion des richesses patrimoniales du Manitoba, en formulant des conseils en matière de conservation, en appuyant le développement du leadership, en accordant une aide financière, en communiquant l'information nouvellement découverte et en prenant des initiatives stratégiques pour le patrimoine de la province. La Direction des ressources historiques encourage l'attachement continu des Manitobains et Manitobaines à leur patrimoine, qui s'exprime par leur travail bénévole, leurs programmes éducatifs, leurs dons et leurs organismes de mise en valeur du patrimoine.

La *Loi sur les richesses du patrimoine* de 1986 sert de cadre juridique aux activités de la Direction des ressources historiques.

Cette dernière entend protéger et mettre en valeur les richesses patrimoniales du Manitoba :

- en préconisant le respect de l'intégrité et de l'authenticité des ressources patrimoniales;
- en réduisant au minimum la destruction, le vandalisme et toute incidence négative potentielle pour les ressources patrimoniales;
- en habilitant les administrations et les organismes locaux à agir pour protéger et gérer les richesses patrimoniales;
- en appréciant la contribution importante des bénévoles à la gestion des richesses patrimoniales;
- en veillant à ce que les attractions patrimoniales du Manitoba offrent à la population et aux touristes une représentation riche et équilibrée de la diversité et des réalisations de la province;
- en incitant les collectivités à être fières de leur patrimoine et à participer aux activités patrimoniales qui célèbrent notre identité manitobaine commune;
- en permettant aux industries patrimoniales de contribuer à l'économie manitobaine par le tourisme, l'artisanat, les métiers et les emplois professionnels.

Depuis 2003, le gouvernement du Manitoba conclut des ententes de contribution avec le gouvernement du Canada afin de permettre à la Direction des ressources historiques de poursuivre la mise en œuvre de l'Initiative des endroits historiques au Manitoba. L'entente prévoit l'inclusion de sites du patrimoine désignés du Manitoba dans le Répertoire canadien des lieux patrimoniaux, la promotion des Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada, et la participation des intervenants du secteur du patrimoine à l'initiative. En 2008-2009, 51 sites ont été inscrits au Répertoire canadien des lieux patrimoniaux, portant à 617 le nombre de sites du Manitoba figurant au Répertoire. Par ailleurs, 26 certificats d'énoncé d'importance ont été remis aux propriétaires de bâtiments du patrimoine désignés.

La Direction a également appuyé la mise en œuvre de l'initiative Richesses du patrimoine, un outil d'évaluation de la planification municipale qui appuie le programme de subvention. L'outil d'évaluation, soit la grille d'évaluation Richesses du patrimoine, propose 19 meilleures pratiques patrimoniales dont les organismes communautaires peuvent se servir pour comparer leur propre niveau de performance. Cette grille d'évaluation se double d'un volet subventions pour aider les collectivités à entreprendre des activités de planification, d'éducation et de promotion dans le domaine du patrimoine. La grille d'évaluation a été remplie par 17 collectivités ou organismes et a débouché sur l'acceptation de 15 demandes au profit de 33 collectivités. Les projets approuvés qui ont reçu du financement (57 300 \$) en 2008-2009 comprennent sept inventaires de sites du patrimoine, une activité porte ouverte dans le domaine du patrimoine, deux projets de tourisme et de géocachette patrimoniaux, l'installation d'un signe commémoratif et une désignation de site dans une collectivité de Premières nations, et des activités visant la désignation d'un district de conservation du patrimoine en centre-ville.

En collaboration avec Richesses du patrimoine, la Direction a élaboré un nouveau document de soutien pour les administrations municipales intitulé *Special Places: Identifying Your Community's Best Heritage Sites (lieux spéciaux : répertorier les meilleurs sites du patrimoine de votre collectivité)*. Dans le cadre d'un projet pilote, on a offert un soutien pratique à cinq collectivités pour qu'elles élaborent des processus, des modèles et des produits standardisés. L'objectif est que toutes les collectivités du Manitoba puissent disposer d'un modèle pour atteindre les normes les plus élevées en ce qui concerne la planification et les activités patrimoniales locales. Chacune des cinq collectivités choisies pour le projet pilote a entrepris un inventaire complet des bâtiments. On a préparé un exposé de faits sur le patrimoine bâti unique et authentique de chacune des communautés, patrimoine au sein duquel les meilleurs sites peuvent être choisis aux fins de désignation comme site du patrimoine municipal.

Le *Manuel d'entretien des bâtiments du patrimoine*, conçu en collaboration avec des ateliers régionaux en 2007-2008, a été imprimé en anglais et en français et distribué à tous les propriétaires ou responsables des sites désignés du patrimoine municipal et provincial au Manitoba, aux musées communautaires, aux autres ministères intéressés, aux organismes locaux dédiés au patrimoine et aux bibliothèques dans toute la province. Le document est également disponible en ligne. Le *Manuel* contient de nouvelles listes de contrôle de l'entretien et d'inspection qui mettent de l'avant des conseils inspirés des Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada.

Avec les conseils de la Direction des ressources historiques, les comités consultatifs municipaux du patrimoine de Lac-du-Bonnet, Brandon, St. Clements, Gimli et Stonewall ont exécuté leurs plans annuels de gestion des richesses patrimoniales afin de définir les priorités patrimoniales et le soutien municipal. De plus, les Ressources historiques ont aidé Community Heritage Manitoba à organiser la 16<sup>e</sup> conférence annuelle des comités consultatifs municipaux du patrimoine qui a eu lieu à Neepawa, au Manitoba. Intitulée *Alternative Funding Sources – You Won't Believe Where We Found The Money (sources de financement de remplacement – vous ne devinez jamais où nous avons trouvé l'argent)*, cette conférence présentait des occasions et des stratégies de financement non traditionnelles pour appuyer les initiatives dans le domaine du patrimoine local.

Au cours de l'exercice 2008-2009, les sept musées représentatifs du Manitoba ont mis au point des documents promotionnels communs et ont poursuivi leur collaboration avec Voyage Manitoba en vue d'adopter des stratégies de marketing ciblées visant à accroître leur visibilité auprès des visiteurs. Le Programme des musées représentatifs aide les musées admissibles à devenir des attractions touristiques plus importantes du point de vue patrimonial.

Les musées communautaires peuvent obtenir des subventions de fonctionnement dans le cadre du Programme de subventions aux musées communautaires. Le programme aide les établissements qui protègent et interprètent les ressources patrimoniales du Manitoba. Pour avoir droit à ces subventions, les musées doivent être à but non lucratif, être ouverts régulièrement au public (au moins 30 jours par an), être propriétaires de plus de la moitié de leurs collections et avoir un énoncé de mission. En 2008-2009, 109 musées communautaires ont reçu au total 272 100 \$. Quatre-vingt pour cent des musées communautaires se trouvent dans une région rurale ou dans le Nord.

Pour commémorer la deuxième édition du jour de Louis Riel, on a mis à jour le site de la Province consacré à Louis Riel afin d'y inclure des liens avec les activités prévues au cours de cette journée fériée. En outre, des descriptions de sites et les photos connexes ont été affichées sur le site Web, de même que des publications pertinentes comme *L'origine du nom « Manitoba »*, *Résistance de la rivière Rouge* et *Saint-Norbert*.

La Direction invite les groupes communautaires dédiés au patrimoine à s'associer avec les écoles locales pour mettre sur pied des activités dans le domaine du patrimoine à l'occasion de la Fête du Manitoba, le 12 mai. Une nouvelle initiative, le *Guide sur le marketing et la promotion des organisations du patrimoine*, a aidé les organismes à but non lucratif dédiés au patrimoine à commercialiser et à promouvoir leurs activités auprès de la communauté et des visiteurs. Le *Guide* propose des idées sur la façon de mettre sur pied des programmes et des manifestations pour promouvoir le message de l'organisme auprès du public et sur la façon de concevoir et de créer des produits et des services pour attirer les visiteurs. Plus de 30 organismes et écoles ont participé à des célébrations communautaires dans toute la province à l'occasion de la Fête du Manitoba.

Au cours de l'exercice 2008-2009, 11 sites du patrimoine ont été qualifiés et protégés en vertu de la *Loi sur les richesses du patrimoine*. À titre d'exemple, signalons la première désignation à titre de site du patrimoine entreprise par une collectivité de Premières nations au moyen d'une résolution du conseil de bande, dans le cadre d'un processus élaboré conjointement par la Première nation (d'O-Chi-Chak-Ko-Sipi) de Crane River, le personnel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et la Direction des ressources historiques. Le personnel de la Direction a donné l'impulsion à cette initiative, et le nouveau processus offre un modèle pour les futures désignations de sites par des collectivités autochtones. Deux des 11 sites désignés l'ont été au niveau provincial. Il s'agit de l'ancienne école Tamarisk, située dans la municipalité rurale de Grandview, et du bâtiment d'origine de la Wawanesa Mutual Insurance Company, à Wawanesa.

L'exercice 2008-2009 correspondait à la cinquième et dernière année des projets Manitoba Prairie Churches et Manitoba Prairie Icons. Résultat d'un partenariat entre la Direction des ressources historiques, la Thomas Sill Foundation de Winnipeg et le J.M. Kaplan Fund de New York, le Quant au Citons la gare de la CPR à Portage, le pavillon de la danse à Gimli, le CATP Museum de Brandon, le Inglis Elevators National Historic Site, le palais de justice d'Emerson et le pont à poutre triangulée en bois de Gardenton. Des demandes de financement ont été envoyées aux commanditaires afin de prolonger d'un an le partenariat.

On a terminé la rédaction d'un rapport préliminaire sur l'immigration au Manitoba de 1923 à 1960. Il donne un aperçu des politiques canadiennes et manitobaines en matière d'immigration ainsi que des expériences vécues par divers groupes ethnoculturels : mennonites originaires de Russie, Ukrainiens, Polonais, Hollandais, Allemands, Hongrois et immigrants anglophones. Des recherches historiques préliminaires sur le développement énergétique (pétrole, hydroélectricité et énergie éolienne) au Manitoba ont été entreprises. Les biographies de cinq personnalités manitobaines ont été rédigées et affichées sur le site Web du ministère.

La Direction évalue des sites et assure leur protection juridique en vertu de la *Loi sur les richesses du patrimoine*, et elle conclut des accords sur les règles à suivre pour garantir le respect de la valeur intrinsèque des ressources patrimoniales. Au cours de l'exercice 2008-2009, la Direction a évalué 1 775 projets de mise en valeur de terres afin de déterminer leur incidence négative potentielle sur les ressources patrimoniales. En tout, 69 permis patrimoniaux ont été délivrés.

La Direction administre le projet de fouilles archéologiques organisé à l'occasion du projet de dérivation de la rivière Churchill et financé par Manitoba Hydro. Le personnel de la Direction a administré un déblai d'atténuation et une étude dans la zone des fouilles. Des archéologues de la Direction ont administré et surveillé des sites dans la région de la rivière Winnipeg ainsi qu'une études dans le secteur de Kelsey et du



fleuve Nelson, au cours de la troisième année du projet archéologique systématique. La Direction administre le projet archéologique systématique dans le cadre d'un accord décennal conclu avec Manitoba Hydro afin de protéger les ressources patrimoniales des zones touchées par les aménagements hydroélectriques dans toute la province qui ne sont pas visées par d'autres projets. Par ailleurs, une étude a été menée dans la région du lac Sipiwesk dans le cadre du projet archéologique du lac Sipiwesk. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Convention sur l'inondation des terres du Nord conclue entre Manitoba Hydro et la Première nation de Cross Lake.

La Direction des ressources historiques a continué de gérer, en collaboration avec Parcs Canada, les ressources archéologiques sur le site du Musée canadien des droits de la personne. L'une des découvertes les plus importantes sur le site est une trace de pas qui était enfouie depuis 800 ans.

La Direction a continué de travailler en collaboration avec la GRC, le Service de police de Winnipeg et le médecin légiste en chef ainsi qu'avec les communautés autochtones et locales, afin de gérer les « restes humains découverts », à savoir les dépouilles inhumées hors des limites des lieux de sépulture reconnus et ne présentant pas d'intérêt médico-légal, mais ayant une importance patrimoniale. Le personnel de la Direction a recouvré les restes de 27 personnes dans toute la province au cours de la dernière année.

## 2(g) Ressources historiques

Dépenses par sous-crédit	Dépenses réelles 2008-2009 (milliers de \$)	Budget 2008-2009		Écart positif (négatif)
		ÉTP	(milliers de \$)	
Salaires et avantages sociaux	1 516,1	25,05	1 426,2	89,9
Autres dépenses	770,8		738,0	32,8
Subventions	1 005,4		1 007,9	(2,5)
<b>Total des dépenses</b>	<b>3 292,3</b>	<b>25,05</b>	<b>3 172,1</b>	<b>120,2</b>

## Direction des loisirs et des services régionaux

La Direction des loisirs et des services régionaux offre des services de consultation et d'accès aux ressources en collaboration avec les autres directions et organismes de Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport, d'autres ministères provinciaux ainsi que des ministères fédéraux et des organisations communautaires. En outre, la Direction renforce le système qui permet de créer et de soutenir les possibilités en matière de loisirs, d'activité physique, de mieux-être, de bénévolat, de culture, de patrimoine, de tourisme et de sport à l'échelle communautaire et régionale. Elle aide également les collectivités, les organisations communautaires et les organismes provinciaux à élaborer des plans stratégiques et à répondre aux besoins qu'ils ont cernés.

Le personnel de Winnipeg et des bureaux régionaux de la région du Nord (The Pas et Thompson), de la région des Parcs (Dauphin), de l'Ouest (Brandon), du Centre (Morden), d'Entre-les-Lacs (Gimli) et de l'Est (Beauséjour) a conseillé bon nombre des 198 municipalités constituées en corporation, des 50 collectivités relevant des Affaires du Nord et des 63 collectivités des Premières nations du Manitoba, et leur a facilité l'accès aux programmes de la Direction.

Par l'intermédiaire du Programme de possibilités récréatives, la Direction a versé des fonds à 50 commissions de loisirs composées de 132 administrations municipales et de 26 divisions et districts scolaires, afin qu'elles puissent accroître les possibilités de loisirs dans leur région. Dans le cadre du fonds de formation du programme, destiné à aider à couvrir les frais de formation des directeurs des loisirs, des responsables et des bénévoles des loisirs communautaires, 45 commissions des loisirs ont bénéficié d'un financement.

Des conseils et une aide financière ont été donnés à 18 associations bénévoles s'occupant de sentiers dans tout le Manitoba. Depuis 2000, les bénévoles ont achevé environ 78 % du Sentier transcanadien dans la province. Cette année, la Province a accordé à la Manitoba Recreational Trails Association 328 000 \$ correspondant à la dernière tranche d'un engagement d'un million de dollars en faveur du projet de Sentier transcanadien (portion manitobaine). On a fourni à d'autres ministères des services de consultation au sujet de l'aménagement et de la création de sentiers, des politiques relatives à l'utilisation des sentiers interdits ou ouverts aux engins motorisés, ainsi que des modes de déplacement et de vie actifs.

Quelque 20 000 exemplaires de la brochure sur la marche ont été distribués dans l'ensemble de la province. Le ministère codirige la stratégie provinciale de promotion de l'activité physique *en mouvement*.

Les initiatives *Collectivités en mouvement* et *Écoles en santé en mouvement* ont été lancées à l'automne 2005. Une croissance soutenue a été observée en 2008-2009 et on a dénombré 100 collectivités *en mouvement* inscrites, plus de 500 écoles en santé *en mouvement*, et plus de 260 lieux de travail *en mouvement*.

La Direction a aidé des festivals communautaires en leur accordant 57 subventions par le truchement du Programme de soutien aux festivals communautaires. Avec les conseils et l'aide du personnel des services régionaux, plus de 480 demandes ont été adressées au programme Place aux communautés pour des projets d'immobilisations en région rurale et plus de 147 demandes ont été soumises au Programme de soutien à l'éveil artistique pour des projets communautaires artistiques en milieu rural et dans les régions éloignées. Le personnel des services régionaux a continué de collaborer avec des comités s'occupant d'expositions-concours afin de permettre à des artistes en art visuel des régions rurales et du Nord d'exposer leurs œuvres et de recevoir des critiques professionnelles à l'occasion de trois expositions-concours.

La Direction a permis à plus de 1 000 enfants et jeunes de participer à des camps d'été, grâce à l'octroi de subventions d'un total de 40 000 \$ au Sunshine Fund et au Westman Sun Fund. De plus, la Direction a aidé 1 700 élèves et bénévoles de 39 écoles des régions éloignées et du Nord à participer à des activités sportives et à des jeux grâce à une subvention de 26 100 \$ accordée aux Frontier Games de la division scolaire Frontier.

La Direction a également aidé plus de 20 spécialistes des loisirs et représentants de collectivités du nord du Manitoba à participer à des réunions et à profiter d'occasions de formation, grâce à une subvention de 9 000 \$ accordée à la Northern Manitoba Recreation Association (NORMRA).

La Direction a contribué au bon fonctionnement et à la sécurité des arénas, des pistes de curling et des piscines communautaires en offrant une formation à 79 gérants d'établissement qui ont suivi avec succès les cours organisés par le ministère à l'intention des exploitants d'installations de loisirs.

La Direction a organisé un atelier sur la conception des espaces de jeux extérieurs au cours duquel les 45 participants ont réfléchi à l'importance du jeu et ont reçu des conseils pratiques sur la création d'éléments ludiques naturels pour tous les âges.

La Direction a aidé la Interlake Swim Association à communiquer des instructions relatives à la sécurité aquatique à 400 enfants dans huit collectivités. Elle a également offert une formation de moniteurs pour l'été à 46 personnes représentant 18 collectivités.

En collaboration avec l'Office régional de la santé d'Entre-les-Lacs et Agriculture, Alimentation et Initiatives rurales Manitoba, la Direction a offert des ateliers sur la salubrité et la durabilité dans la cuisine. Les 73 participants ont été sensibilisés à la question des choix sains et à la manipulation sécuritaire des aliments dans les services d'alimentation et les installations récréatives.

Un total de 156 bénévoles et professionnels du secteur des loisirs et représentants élus ont bénéficié d'activités d'acquisition de compétences et de perfectionnement en leadership au cours de la conférence sur les loisirs pour les bénévoles communautaires. En 29 ans, plus de 5 000 personnes ont participé à cette conférence.

Dans le cadre du dîner en l'honneur des bénévoles, et avec l'aide du ministère, Volunteer Manitoba a coordonné les prix du lieutenant-gouverneur pour service bénévole. Huit personnes représentant sept régions du Manitoba ont reçu le prix du bénévolat Changer le monde et le Prix vice-royal pour service bénévole.

## 2(h) Loisirs et services régionaux

Dépenses par sous-crédit	Dépenses réelles 2008-2009 (milliers de \$)	Budget 2008-2009		Écart positif (négatif)
		ÉTP	(milliers de \$)	
Salaires et avantages sociaux	1 600,4	25,00	1 696,2	(95,8)
Autres dépenses	508,4		489,5	18,9
Subventions	8 111,8		8 130,1	(18,3)
<b>Total des dépenses</b>	<b>10 220,6</b>	<b>25,00</b>	<b>10 315,8</b>	<b>(95,2)</b>

# Division des services de communication du Manitoba

La Division coordonne et gère les services gouvernementaux de publicité, de communication et d'information du public. En tant que service central de communication, elle a pour mandat d'améliorer la qualité, l'uniformité, la transparence et la rentabilité des communications et de la publicité. Elle offre ses services conformément à la *Loi sur les publications officielles* et à la *Loi sur les armoiries, les emblèmes et le tartan du Manitoba*. Elle veille aussi à faire respecter les directives provinciales relatives à l'identité visuelle.

La Division offre aux ministères des services de soutien dans le domaine des communications, comme des services de gestion de projets, de planification stratégique, de conception et de rédaction. Elle gère aussi l'exécution des communications du gouvernement en coordonnant le site Web de celui-ci, les services d'information à l'intention des médias et le Service d'information du public, autrement dit, le Service de renseignements au public et la Direction des publications officielles. La Division offre aussi des services d'aide à la communication aux organismes de la Couronne.

Les principaux services de la Division sont : Publicité et promotion de programmes, Services de création, Affaires publiques, Production et services médiatiques, Services médiatiques et Services commerciaux et Internet (notamment le Service de renseignements au public et la Direction des publications officielles).

La Direction de la publicité et de la promotion de programmes aide les ministères à élaborer des plans de communications stratégiques et de promotion, des stratégies de programme et du matériel publicitaire pour assurer la qualité, la rentabilité et la cohérence des messages promotionnels diffusés par le gouvernement. Son personnel consulte les ministères pour définir le message, la méthode et le moyen de communication qui répondront aux besoins de promotion. La Direction coordonne aussi l'élaboration de programmes de publicité et d'information interministériels, et applique les lignes directrices relatives aux normes de graphisme et de conception.

La Direction des Services de création fournit des directives afin de garantir la qualité et l'efficacité de toutes les communications produites au nom des ministères. La Direction travaille en étroite collaboration avec le personnel de la Division, les ministères et les fournisseurs de services de création dans l'élaboration des stratégies et des produits de communication du gouvernement. Le personnel fournit aussi des services de rédaction publicitaire et de graphisme afin que le produit destiné à l'information du public soit uniforme et de grande qualité.

Le personnel de la Direction des affaires publiques coordonne les activités d'information publique et fournit des conseils sur la méthode de communication la plus efficace. Il prépare des plans de communication stratégique, rédige des communiqués, assure la liaison avec les médias et s'occupe de la composante médiatique des manifestations spéciales. De plus, il fait des recherches, prépare des publications d'information et fait le suivi dans ce domaine, tout en coordonnant les discours des ministres. Le personnel gère les communications gouvernementales pendant les situations d'urgence, comme les inondations, les feux de forêt importants et les situations exigeant des évacuations et des déplacements de population. Ses tâches comprennent la dotation en personnel des lignes téléphoniques de renseignement pour les médias, l'organisation des entrevues avec les journalistes, ainsi que la production et la diffusion de communiqués et de documents d'information publique sur les situations d'urgence.

La Direction de la production et des services médiatiques coordonne, pour les ministères, l'achat de services divers : impression, conception graphique, production électronique, recherche, publicité et autres services de communication. Elle offre aussi aux ministères, aux sociétés de la Couronne et aux organismes gouvernementaux des services de planification, d'achat et de suivi en matière de communication et de publicité. Avec la Direction des affaires publiques et la Direction de la publicité et de la promotion de programmes, son personnel élabore des stratégies ainsi que des propositions et des estimations pour les campagnes d'information et de publicité.

La Direction des services médiatique est chargée de la révision finale, de la coordination et de la distribution des communiqués de presse publiés à l'intention des médias d'information du Manitoba. Les communiqués de presse sont aussi transmis immédiatement en mains propres, par courrier électronique et par Internet. La

Direction fournit des avis impartiaux et du soutien et assure la distribution de documents pour le lieutenant-gouverneur, pour les bureaux indépendants de l'Assemblée législative, comme les bureaux de l'Ombudsman et du vérificateur général, ainsi que pour les bureaux au sein du ministère. Le personnel de la Direction offre également des services de soutien au Bureau du protocole lors de la venue de visiteurs officiels ou de la tenue de conférences des premiers ministres. En outre, la Direction offre des services techniques comme des services d'éclairage et de sonorisation dans le cadre d'événements médiatisés du gouvernement, diffuse en direct la période de questions quotidienne et communique avec les médias au besoin. La Direction emploie également le photographe du gouvernement, qui offre des services de photographie aux députés et au gouvernement.

La Section de développement des services Internet travaille en étroite collaboration avec les ministères et Technologies de l'information et des communications du Manitoba afin de trouver des façons novatrices et efficaces d'offrir les services publics et de diffuser l'information sur le site Web du gouvernement. Ce site, qui contient des renseignements sur tous les ministères, est mis à jour presque quotidiennement et offre une information à jour, entre autres sur la situation routière, plus les communiqués de presse, les changements législatifs et les nouveaux programmes. Le site fait aussi partie intégrante de la stratégie d'information publique du gouvernement dans les situations d'urgence et pendant les campagnes de sensibilisation du public à la sécurité.

Le Service de renseignements au public est un service téléphonique bilingue sans frais qui fournit un service d'aiguillage et de renseignements pour tous les programmes et services provinciaux. Il répond aussi aux demandes du public en administrant le comptoir de renseignements du site Web du gouvernement du Manitoba. Il sert de télécentre pour les activités gouvernementales spéciales, comme l'adoption de mesures d'urgence et les élections générales provinciales. Au cours de l'exercice 2008–2009, le Service de renseignements au public a répondu à plus de 153 000 demandes du public. Il travaille en étroite collaboration avec la Section de développement des services Internet de la Division des services de communications du Manitoba afin d'améliorer la coordination des services offerts par téléphone et en ligne.

La Section des publications officielles met les renseignements gouvernementaux à la disposition du public et de groupes d'intérêt comme le monde juridique, de la finance ou de l'éducation, sous forme d'imprimés et sur Internet. Ces publications comprennent les lois du Manitoba, sous forme de Codification permanente des lois du Manitoba, les règlements connexes, la *Gazette du Manitoba* et les publications gouvernementales. La Section gère l'impression des lois et des règlements par des imprimeurs du secteur privé et elle veille à la mise à jour des lois sur le site Web du Manitoba. Elle gère également la distribution des lois et des règlements par abonnement, vente par correspondance et vente au comptoir.

Pendant l'exercice 2008-2009, la Division a collaboré avec divers ministères afin de coordonner les communications relativement à des questions comme les feux de forêt de l'été 2008, les inondations du printemps 2009 et la possibilité d'une épidémie de grippe aviaire ou d'une grippe pandémique. La Division a préparé des campagnes de sensibilisation du public pour plusieurs programmes gouvernementaux, y compris des campagnes sur la rétention des jeunes au Manitoba, la préparation aux phénomènes météorologiques violents, les initiatives écologiques et le programme de remboursement de l'impôt sur le revenu pour les frais de scolarité. De plus, elle a mené à bien des projets importants comme les rénovations de la salle des conférences de presse et de la salle de contrôle du Palais législatif. La Division a également géré la mise à jour des sites Web du gouvernement pour qu'ils respectent le réaménagement et les nouveaux portails du site Web central du gouvernement.

### 3(a) Services de communication du Manitoba

Dépenses par sous-crédit	Dépenses réelles 2008-2009 (milliers de \$)	Budget 2008-2009		Écart positif (négatif)
		ÉTP	(milliers de \$)	
Salaires et avantages sociaux	4 093,5	66,00	4 003,7	89,8
Autres dépenses	1 368,8		1 313,0	55,8
Publicité du secteur public	1 927,2		1 966,5	(39,3)
Moins : Somme récupérable d'autres postes	(2 710,3)		(2 725,3)	15,0
Total des dépenses	4 679,2	66,00	4 557,9	121,3

## Division des services provinciaux

La Division des services provinciaux a pour mission d'offrir des programmes de gestion de l'information ministérielle et de rendre l'information gouvernementale accessible au public. Elle se compose de quatre directions : le Service de traduction, les Archives du Manitoba, le Secrétariat de l'information et de la politique sur la protection de la vie privée, et la Bibliothèque de l'Assemblée législative. Les services de cette Division sont assurés conformément à la *Loi sur les archives et la tenue de dossiers*, la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, la *Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative* et la *Loi sur le Manitoba*.

### Service de traduction

Conformément à la *Loi sur le Manitoba*, ainsi qu'à la politique sur les services en langue française, le Service de traduction fournit des services de traduction et d'interprétation économiques et de qualité aux ministères, aux organismes gouvernementaux, aux tribunaux, aux sociétés de la Couronne et à l'Assemblée législative. Au cours de l'exercice 2008–2009, le volume de traduction écrite dans les deux langues officielles s'élevait à 20 058 pages, soit environ 11 % de plus que le volume prévu. La Direction a également détaché un traducteur au ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse pour l'aider à répondre à ses besoins en services en langue française.

Les services de traduction se sont répartis comme suit :

	Volume réel		Volume prévu	
	Pages	Mots	Pages	Mots
Anglais-français	18 156	4 539 000	16 000	4 000 000
Français-anglais	1 902	475 500	2 100	525 000
<b>Total:</b>	<b>20 058</b>	<b>5 014 500</b>	<b>18 100</b>	<b>4 525 000</b>

Des services d'interprétation (traduction orale) ont été fournis aux tribunaux et tribunaux quasi judiciaires, à l'Assemblée législative et pour les audiences publiques, ainsi que lors de conférences et de réunions nationales dont le Manitoba était l'hôte. La demande, qui représentait 304 jours-personnes de travail d'interprétation et de recherche, a nécessité la participation à 194 séances d'interprétation. Les demandes de services d'interprétation ont augmenté de 29 % en 2008–2009, en particulier de la part des tribunaux ainsi que pour des audiences publiques et des conférences.

Une terminologie (les équivalents de termes dans les deux langues officielles ainsi que des appellations officielles normalisées) est créée, conservée et mise à jour pour la province. Le Service a répondu aux demandes d'employés travaillant dans un secteur bilingue et occupant, au sein d'un ministère ou d'un organisme, un poste désigné aux termes de la politique sur les services en langue française, de même qu'aux demandes provenant d'autres autorités. En 2008–2009, le nombre de demandes a été de 928. Ainsi, 11 535 termes ont été fournis dans les deux langues officielles, ce qui représente une augmentation de 60 % par rapport à 2007–2008. Une grande partie de cette activité découle de l'adoption de nouvelles dispositions législatives.

### 3(b) Service de traduction

Dépenses par sous-crédit	Dépenses réelles 2008-2009 (milliers de \$)	Prévisions 2008-2009		Écart positif (négatif)
		ÉTP	(milliers de \$)	
Salaires et avantages sociaux	1 760,7	24,00	1 626,2	134,5
Autres dépenses	767,9		733,4	34,5
Moins : Somme récupérable d'autres postes	(303,9)		(289,7)	(14,2)
Total des dépenses	2 224,7	24,00	2 069,9	154,8

## Archives du Manitoba

Les Archives du Manitoba préservent l'information consignée sous toutes les formes et elles en facilitent la consultation. Les Archives protègent des renseignements d'importance capitale pour l'identité, le mieux-être et la connaissance de soi individuelle et collective des communautés. Elles conservent aussi les documents relatifs aux droits et obligations réciproques contractés par la société et les autorités élues. Les Archives ont un mandat exclusif, qui est de préserver les documents du gouvernement et de ses organismes, des tribunaux et de la Compagnie de la Baie d'Hudson. S'y ajoute un mandat discrétionnaire en ce qui concerne les documents des organismes publics locaux et ceux d'organismes et de particuliers du secteur privé manitobain.

Les Archives du Manitoba ont amélioré l'accessibilité à leurs ressources documentaires par l'intermédiaire de la base de données Keystone, consultable sur leur site Web. Cette base de données contient des descriptions de toutes les archives des postes de traite des fourrures de la Compagnie de la Baie d'Hudson, archives qui rendent compte des activités de la compagnie dans près de 500 lieux en Amérique du Nord. On a rédigé la description de documents gouvernementaux pour 98 séries, représentant les archives de plusieurs ministères et commissions gouvernementales, ainsi que la description de 124 collections privées correspondant aux archives de particuliers, de familles, d'entreprises et d'organismes du Manitoba.

Parmi les acquisitions des Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson dans le secteur privé, mentionnons un album de 90 photos et un journal personnel rendant compte du voyage effectué en 1936 par Gertrude Perrin en tant que touriste à bord du *Nascopie*, un navire de ravitaillement de la Compagnie en service dans l'est de l'Arctique. Sa description du périple et de ses compagnons de voyage ainsi que les images qu'elle a prises constituent un témoignage unique et précieux.

Les collections du secteur privé ont vu 32,3 m de documents s'ajouter à leur inventaire en 2008–2009. Ces documents représentent un large éventail d'archives de particuliers, de familles, d'organismes et d'entreprises qui illustrent l'histoire du Manitoba. Citons, à titre d'exemple, le journal personnel de Walter F. Stewart, qui constitue un témoignage de première main sur l'insurrection du Nord-Ouest et la colonisation de l'ouest du Manitoba; les photographies de locomotives à vapeur du milieu du XX<sup>e</sup> siècle réalisées par Joseph Boreskie; et les archives d'Abraham Arnold, un écrivain de Winnipeg qui fait autorité en ce qui concerne l'histoire de la communauté juive au Canada. Les nouvelles acquisitions ont été traitées, décrites dans la base de données Keystone et mises à la disposition des clients des Archives du Manitoba. Quatre cadeaux à la Couronne ont été évalués selon leur juste valeur marchande à 34 100 \$.

Les Archives du Manitoba, y compris les Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson, continuent d'être une source d'information de première importance pour les auteurs de publications éducatives et universitaires – sous forme imprimée ou électronique –, de films documentaires, d'expositions et de programmes de télévision. L'année dernière, les Archives du Manitoba ont reçu la visite d'une équipe de tournage qui réalisait



un documentaire sur David Douglas, un botaniste du XIX<sup>e</sup> siècle qui avait reçu l'aide de la Compagnie de la Baie d'Hudson lors de ses voyages à travers l'Amérique du Nord. Ce film est le fruit d'une collaboration internationale qui réunit des organismes et des scientifiques du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni et de France. Par ailleurs, la chaîne de télévision History Television a filmé des documents dans les locaux des Archives du Manitoba afin de réaliser un épisode du programme *Ancestors in the Attic*. Cet épisode met en scène un Inuit à la recherche de son grand-père écossais qui avait quitté le Nord canadien plus de 80 ans auparavant. Lors de sa diffusion en février 2009, le programme a également mis en valeur les importantes ressources des Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Le prix de la Fête du Manitoba de l'Association for Manitoba Archives a été attribué à plusieurs publications et à un documentaire qui ont utilisé des sources des Archives du Manitoba. Il s'agit des œuvres suivantes : *Lord Selkirk: A Life*, par J.M. Bumsted; *40 Years of One Night Stands: The Story of the Royal Winnipeg Ballet*, un film de Jeff McKay; *With One Voice: A History of Municipal Governance in Manitoba*, par Gordon Goldsborough; et *Nahoway, A Distant Voice*, par Donna Sutherland.

En vertu de la *Loi sur les archives et la tenue de dossiers*, le Bureau des documents du gouvernement est chargé d'encourager le gouvernement à tenir ses dossiers efficacement en établissant des politiques et des normes et en offrant des services de consultation afin de faciliter la création, l'utilisation, la préservation et l'élimination des dossiers. Des services d'entreposage sous contrôle, de récupération et de destruction des dossiers imprimés sont offerts au gouvernement, par l'intermédiaire du Centre de préarchivage du gouvernement. Au cours de l'exercice 2008–2009, les Archives du Manitoba ont continué à jouer un rôle clé dans la mise au point de stratégies relatives à la gestion des dossiers et des renseignements électroniques, dans le cadre d'un groupe de travail sur la gestion de l'information à l'échelle du gouvernement. Le tableau suivant montre certaines des tâches accomplies pendant l'exercice par les Archives du Manitoba dans le cadre de leurs principales activités régulières :

Activité de base	Chiffres réels 2008-2009	Activité de base	Chiffres réels 2008-2009
Visites sur place pour la recherche	4 209	Documents privés acquis (mètres)	32,3
Demandes extérieures	11 636	Documents publics acquis (mètres)	1 194
Documents d'archives demandés	38 632	Centre de préarchivage - documents demandés par les ministères et organismes	26 483
Copies fournies (tous les médias)	80 313	Centre de préarchivage - documents transférés par les ministères et organismes (mètres)	16 584
Bobines de microfilm prêtées	1 193	Contacts avec le gouvernement aux fins de consultation	1 981
Visites guidées	479	Services d'appoint en matière d'archivage (visites causeries ateliers) (jours)	97,37

## Secrétariat de l'information et de la politique sur la vie privée

Le Secrétariat de l'information et de la politique sur la vie privée fournit du leadership et un soutien ministériels dans le cadre des initiatives portant sur l'accès à l'information et la vie privée au sein du gouvernement et des organismes publics locaux. Le Secrétariat est chargé de l'élaboration de politiques, de la coordination centrale et de l'administration relativement à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

En mai 2008, le Secrétariat a parrainé une conférence de deux jours sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels à laquelle ont participé plus de 250 représentants du gouvernement provincial, des sociétés d'État, des offices régionaux de la santé, des municipalités et du secteur éducatif. La mise au point d'une trousse personnalisée d'évaluation du risque relatif à la vie privée se poursuit. Le Secrétariat a dirigé plusieurs projets pilotes à cet égard dans des ministères pour évaluer les pratiques en matière de traitement des renseignements personnels et le niveau de conformité avec les dispositions législatives. Le Secrétariat a également mis à jour le site Web consacré à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* afin d'inclure un portail qui permet au public d'accéder facilement aux renseignements que les ministères publient régulièrement.

En octobre 2008, la *Loi modifiant la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* a été adoptée en troisième lecture. L'entrée en vigueur de la *Loi* entraînera plusieurs changements, y compris la création d'un poste d'arbitre en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée. Celui-ci pourra, à la demande de l'ombudsman, délivrer un ordre contre un organisme public qui n'a pas donné suite aux recommandations de l'ombudsman.

### 3(c) Archives du Manitoba/Secrétariat de l'information et de la politique sur la protection de la vie privée :

Dépenses par sous-crédit	Dépenses réelles 2008-2009 (milliers de \$)	Prévisions 2008-2009		Écart positif (négatif)
		ÉTP	(milliers de \$)	
Salaires et avantages sociaux	2 630,6	46,60	2 811,2	(180,6)
Autres dépenses	2 010,3		2 068,4	(58,1)
Moins : Somme récupérable d'autres postes	(533,6)		(459,1)	(74,5)
Total des dépenses	4 107,3	46,60	4 420,5	(313,2)

## Bibliothèque de l'Assemblée législative

La bibliothèque de l'Assemblée législative contribue à la conduite des affaires publiques et au développement d'une société bien informée en offrant, de façon efficace et impartiale, au gouvernement, à l'Assemblée législative et à la population de la province des services de renseignements spécialisés. Elle veille aussi à l'accès présent et futur aux œuvres publiées au Manitoba. La bibliothèque de l'Assemblée législative, qui est une des plus anciennes bibliothèques de la province, possède une collection qui reflète l'évolution des intérêts et des aspirations des Manitobains et Manitobaines sur plus de 100 ans. Promulguée en juin 2008, la nouvelle *Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative* confirme le mandat de longue date aux termes duquel la bibliothèque sert les députés à l'Assemblée législative et administre le dépôt légal des publications produites au Manitoba. La *Loi* a renforcé l'engagement du gouvernement à préserver ses propres publications imprimées et électroniques en les déposant régulièrement à la bibliothèque.

La bibliothèque commande des livres, des rapports et des revues à des éditeurs du monde entier pour appuyer les travaux de l'Assemblée législative et du gouvernement. Les nouveaux documents sont catalogués et traités rapidement. Parmi les 28 077 documents qui se sont ajoutés à la collection au cours de l'exercice, 90 % étaient à la disposition du public moins d'une semaine après leur réception. Au cours de l'exercice 2008–2009, les documents portant sur les questions autochtones, la politique budgétaire, les sciences politiques et l'histoire ont été grandement consultés.

La bibliothèque apprécie la coopération des éditeurs manitobains qui envoient leurs publications aux fins de dépôt légal. Au cours de l'exercice 2008–2009, la collection s'est enrichie de 331 livres et rapports annuels et de 260 journaux et de magazines. Ces publications sont régulièrement mises en évidence dans les salles de lecture ainsi que sur le site Web de la Direction. Les journaux communautaires sont conservés sur microfilms. En 2008–2009, 9 000 exemplaires de journaux ont été enregistrés sur microfilm, demeurant ainsi continuellement disponibles pour des recherches.

La salle de consultation principale, située au 200, rue Vaughan, est utilisée par des chercheurs qui prennent connaissance des journaux communautaires, des documents d'histoire locale et des publications gouvernementales. Le personnel consulte des sources imprimées et électroniques afin de fournir sur demande à la clientèle gouvernementale des renseignements factuels, statistiques et comparatifs, ainsi que des documents précis. Au cours de l'exercice 2008–2009, la bibliothèque a répondu à près de 6 743 demandes de renseignements. En tout, les clients et le personnel ont utilisé 30 944 documents des collections de la bibliothèque pour leurs recherches, dont 12 100 articles en texte intégral qui ont été téléchargés à partir de réseaux télématiques. Ces articles sont mis à la disposition des fonctionnaires et des députés par la bibliothèque.

Afin de continuer de partager les ressources documentaires, la bibliothèque a distribué 2 661 publications du gouvernement du Manitoba à sept bibliothèques manitobaines, par le truchement du Programme de dépôt légal des bibliothèques du Manitoba. Chacune de ces bibliothèques peut à son tour servir d'autres bibliothèques de sa région ou de son réseau. Depuis 60 ans, la bibliothèque de l'Assemblée législative continue de participer à des accords d'échanges provinciaux, nationaux et internationaux pour le compte de la Province.

### 3(d) Bibliothèque de l'Assemblée législative

Dépenses par sous-crédit	Dépenses réelles 2008-2009 (milliers de \$)	Budget 2008-2009		Écart positif (néгатif)
		ÉTP	(milliers de \$)	
Salaires et avantages sociaux	906,2	16,50	885,2	21,0
Autres dépenses	637,7		643,8	(6,1)
Total des dépenses	1 543,9	16,50	1 529,0	14,9

# Tourisme

Le Manitoba continue d'offrir un large éventail de possibilités touristiques à la fois attrayantes et variées. Le tourisme est un pôle de développement communautaire qui peut aussi stimuler la croissance économique locale. Les visiteurs ont dépensé plus de 1,2 milliard de dollars au Manitoba en 2007 et la croissance de l'industrie touristique au Manitoba a dépassé celle de toutes les autres provinces. La difficulté persistante pour le Manitoba et pour le Canada est de maintenir la croissance de l'industrie en dépit des défis que posent le ralentissement économique mondial, les mesures de sécurité à la frontière américaine et la compétition féroce des autres marchés du tourisme à l'échelle mondiale. En versant une aide financière à Voyage Manitoba ainsi qu'à d'autres initiatives en 2008–2009, le Secrétariat a soutenu l'industrie dans ses efforts pour tenter de relever ces défis.

Le Secrétariat du tourisme est attaché au développement du tourisme dans la province. Il soutient l'industrie dans les efforts qu'elle déploie pour renforcer la qualité, la compétitivité et la durabilité de ses produits et services et pour promouvoir un tourisme accessible, de grande qualité et écologiquement viable au Manitoba. Le Secrétariat du tourisme supervise l'élaboration et la mise en œuvre des politiques gouvernementales en matière de tourisme et veille à ce que les investissements de la province du Manitoba dans ce secteur soutiennent les priorités stratégiques générales. En partenariat avec Voyage Manitoba, organisme créé par la loi rattaché au Secrétariat, il contribue à la prospérité économique de la province en facilitant et en soutenant le développement d'un secteur touristique dynamique et écologiquement viable.

L'exercice 2008–2009 a marqué la quatrième année d'existence du Secrétariat. Entre autres activités, il a facilité la planification du développement du tourisme par les collectivités et le secteur, il a administré la *Loi sur la Société Voyage Manitoba*, il a géré les investissements publics dans le tourisme, il a consulté d'autres ministères et des organismes centraux du Manitoba, et il a coordonné la participation du ministère à des manifestations et activités liées au tourisme. Les conseillers du Secrétariat du tourisme ont fourni à l'industrie des conseils spécialisés sur le tourisme d'aventure en plein air et sur le développement du tourisme autochtone et régional en ce qui concerne la faisabilité économique, la planification des activités, le financement des projets, la coordination de la qualité et des questions réglementaires, le tout à propos d'attractions, d'installations et de services touristiques existants ou envisagés.

Pendant l'exercice 2008–2009, conformément à l'engagement pris par le gouvernement de bâtir les communautés et de faire croître l'économie du Manitoba, le Secrétariat a entrepris toute une gamme d'activités visant à étendre et à stimuler les activités touristiques saines et écologiques au Manitoba. Il a notamment appuyé la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'observation de la faune. Ce programme, annoncé dans le discours du Trône de 2002, est une initiative continue du ministère et de Conservation Manitoba destinée à accroître les possibilités d'observer des animaux dans des lieux caractéristiques, partout au Manitoba. L'exercice 2008–2009, qui correspond à la deuxième année du programme échelonné sur trois ans, a vu la réalisation des projets suivants : construction d'une tour d'observation de la faune dans le parc provincial de la Vallée-de-la-Pembina, nouvelle signalisation pour le site d'observation de Proven Lake et la zone de gestion de la faune de Churchill, cartographie du futur sentier international Birding qui sera créé en collaboration avec l'État du Minnesota, et réaménagement de la butte nord au marais d'Oak Hammock.

En 2008–2009, le Secrétariat avait également pour priorité d'aider les populations autochtones de la province à jouer un plus grand rôle dans le secteur touristique au Manitoba. Il a continué à aider l'organisme Eastside Aboriginal Sustainable Tourism Inc. à développer l'industrie du tourisme autochtone sur la rive est du lac Winnipeg, et a appuyé le développement continu du festival autochtone Manito Ahbee et des Aboriginal Peoples Choice Music Awards. Au cours de l'exercice 2008–2009, le Secrétariat a également apporté son soutien aux nouvelles initiatives de formation en tourisme autochtone entreprises par le Manitoba Tourism Education Council, Northwest Community Futures et la White Buffalo Spiritual Society. Le Secrétariat a continué de soutenir le Village tribal autochtone situé à la Fourche. En partenariat avec Voyage Manitoba, il a augmenté la participation des produits autochtones dans le cadre de Rendez-vous 2008 et d'autres salons du tourisme.

Durant l'exercice, le Secrétariat a administré le soutien provincial accordé aux initiatives de marketing que Voyage Manitoba et les associations touristiques régionales de la province ont mises en œuvre pour développer le tourisme. Citons, à cet égard, les campagnes de marketing de Célébrons le Manitoba et de Retrouvailles 2010 ainsi que le prospectus touristique trimestriel *Great Manitoba Getaways*. En outre, de pair avec Infrastructure et Transports Manitoba, le Secrétariat a administré le programme relatif aux panneaux Attractions étoiles. Ce programme permet de présenter les principaux sites touristiques du Manitoba aux touristes qui voyagent sur les routes de la province. En 2008–2009, cinq sites se sont ajoutés à la liste des Attractions étoiles. Il s'agit du zoo du parc Assiniboine, à Winnipeg, du musée Fort La Reine de Portage-la-Prairie, de l'église St. Peter Dynevor à St. Clement, du Spirit Way à Thompson et du Westman Reptile Gardens. La liste comprend au total 53 sites.

Le Secrétariat a continué de représenter le secteur du tourisme au sein du comité consultatif de Conservation Manitoba chargé d'étudier la délivrance de permis et d'approuver l'établissement d'exploitations touristiques durables axées sur les ressources naturelles manitobaines. Il a également offert des services de consultation continus à Venture Manitoba Tours Ltd. dans la gestion du terrain de golf de Falcon Lake.

#### 4(a) Voyage Manitoba

Dépenses par sous-crédit	Dépenses réelles 2008-2009 (milliers de \$)	Budget 2008-2009		Écart positif (négatif)
		ÉTP	(milliers de \$)	
Total des subventions	7 044,3		7 044,3	0

#### 4(b) Secrétariat du tourisme

Dépenses par sous-crédit	Dépenses réelles 2008-2009 (milliers de \$)	Budget 2008-2009		Écart positif (négatif)
		ÉTP	(milliers de \$)	
Salaires et avantages sociaux	466,2	4,00	448,1	18,1
Autres dépenses	378,3		414,4	(36,1)
Subventions	633,3		630,0	3,3
Total des dépenses	1 477,8	4,00	1 492,5	(14,7)

# Sport

Le Secrétariat du sport conseille et informe le gouvernement quant à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques en matière de sport, en plus de gérer les investissements continus de la Province dans le développement du sport. Ces efforts visent à inciter les Manitobains et Manitobaines à faire plus de sport, à améliorer les performances des athlètes du Manitoba dans le cadre de compétitions régionales, nationales et internationales, à renforcer l'image du Manitoba au sein des communautés sportives nationales et internationales, et à tirer le maximum des événements sportifs qui se déroulent au Manitoba. De plus, le Secrétariat fournit un soutien administratif à la Commission manitobaine de la boxe.

En 2008-2009, le Secrétariat a assumé la gestion du financement annuel et du financement de projets de Sport Manitoba afin de soutenir la mise en œuvre de la politique en matière de sport de la Province. Le gouvernement, par l'intermédiaire de Sport Manitoba, procure des ressources et du financement pour mettre en œuvre certaines initiatives de développement sportif comme le partenariat bilatéral Canada-Manitoba pour le développement du sport, les Jeux du Manitoba, Équipe Manitoba, KidSport™, la reconnaissance des entraîneurs et des officiels, le Programme de perfectionnement des athlètes d'élite et le programme de promotion du respect dans le sport.

Pratiquement tous les Manitobains et Manitobaines sont concernés par le sport. En effet, près de 300 000 personnes sont inscrites à des programmes de sport amateur un peu partout dans la province, et des milliers s'ajoutent à ce nombre à titre de bénévoles. Le secteur du sport joue un rôle clé dans l'économie manitobaine. En fait, la participation des Manitobains et Manitobaines à différents programmes sportifs montre bien leur volonté d'adopter un mode de vie sain et actif. Le Secrétariat appuie et encourage Sport Manitoba dans ses efforts pour promouvoir et accroître la participation sportive de la population manitobaine à tous les niveaux, qu'il s'agisse de programmes communautaires locaux ou de perfectionnement des athlètes d'élite. Plus particulièrement, le Secrétariat collabore avec Sport Manitoba en vue de faciliter l'accès aux programmes sportifs des Manitobains et Manitobaines qui se heurtent à des obstacles d'ordre social, économique, géographique ou démographique.

Le partenariat bilatéral Canada-Manitoba pour le développement du sport a permis d'encourager et d'appuyer une augmentation de la capacité sportive et de la participation au sport dans les populations et les collectivités aux prises avec des obstacles les empêchant de s'adonner pleinement au sport, en mettant l'accent sur les collectivités des régions éloignées du Manitoba et sur les centres-villes. L'exercice 2008–2009 a marqué la deuxième année de la prolongation de trois ans du partenariat pour le développement du sport qui a permis d'appuyer plus de 6 000 jeunes, entraîneurs et dirigeants sportifs. Le programme SportJeunesse Manitoba, administré par Sport Manitoba, a aidé plus de 1 500 nouveaux enfants dans toute la province à faire du sport, ce qui représente une augmentation de 6 % par rapport à l'exercice précédent. Plus de 10 000 entraîneurs manitobains ont participé au programme de promotion du respect dans le sport.

Les performances des athlètes manitobains à l'échelle nationale ont continué de s'améliorer. L'année dernière, le nombre d'athlètes médaillés au niveau interprovincial ou national auxquels on a attribué l'Ordre de l'excellence sportive a beaucoup augmenté. En août 2008, 1400 personnes de tout le Manitoba ont participé aux Jeux du Manitoba Power Smart 2008, qui se sont déroulés à Carman.

En 2008–2009, le Secrétariat a continué d'appuyer le Centre de volley-ball de l'équipe du Canada. L'année 2008 était la dernière au cours de laquelle le Manitoba a été l'hôte des programmes nationaux de volley-ball des équipes féminine et masculine du Canada. Volleyball Canada a décidé de prolonger de quatre ans la présence de l'équipe nationale féminine au Manitoba. Le Secrétariat a également appuyé la tenue de plusieurs manifestations sportives nationales et internationales au Manitoba, dont le Championnat canadien amateur féminin Coupe Royale 2008 de golf et le Championnat du Commonwealth de tae kwon do 2008. En 2008–2009, le Secrétariat a continué d'offrir son soutien administratif à la Commission manitobaine de la boxe. La Commission a autorisé neuf manifestations en 2008–2009, dont la prestigieuse compétition Fedecentro de la World Boxing Association.

Le Secrétariat, en collaboration avec Sport Manitoba, représente toujours la Province du Manitoba quant aux affaires intergouvernementales ayant trait au sport, notamment auprès du Conseil interprovincial du sport et

des loisirs. Le président-directeur général de Sport Manitoba a également assumé, de pair avec Sport Canada, la co-présidence du Comité fédéral-provincial/territorial du sport.

Le Secrétariat a offert une aide financière sous forme de subventions à plusieurs organismes et manifestations sportives qui ne font pas partie des activités de Sport Manitoba. En 2008–2009, une aide financière sous forme de subventions provenant du portefeuille du Sport a été versée au Centre de volley-ball de l'équipe du Canada, à la Commission manitobaine de la boxe et au Partenariat Canada-Manitoba pour le développement du sport.

#### 4(c) Sport Manitoba

Dépenses par sous-crédit	Dépenses réelles 2008-2009 (milliers de \$)	Budget 2008-2009		Écart positif (négatif)
		ÉTP	(milliers de \$)	
Total des subventions	11 395,0		11 385,3	10,0

#### 4(d) Secrétariat du sport

Dépenses par sous-crédit	Dépenses réelles 2008-2009 (milliers de \$)	Budget 2008-2009		Écart positif (négatif)
		ÉTP	(milliers de \$)	
Salaires et avantages sociaux	152,6	3,00	206,6	(54,0)
Autres dépenses	75,8		96,0	(20,2)
Subventions	537,2		462,4	74,8
Total des dépenses	765,6	3,00	765,0	0,6

## Dépenses en immobilisations - Subventions

Les programmes de subventions d'immobilisations du ministère offrent des fonds pour l'entretien et la réparation d'installations culturelles importantes. Ils viennent en aide aux propriétaires et aux locataires de bâtiments qualifiés de sites du patrimoine pour des travaux de préservation. Ils fournissent également des subventions à des organismes sans but lucratif qui entreprennent des projets d'immobilisations présentant des avantages récréatifs et sociaux à long terme pour l'ensemble de la collectivité.

### Organismes culturels

Au cours de l'exercice 2008–2009, des subventions totalisant plus de 3,3 millions de dollars ont été versées à de grands organismes culturels.

Le Musée des beaux-arts du Manitoba a reçu 1 857 200 \$ pour remplacer le revêtement d'étanchéité de ses toitures. Le Musée possède une des toitures-terrasses les plus réputées de Winnipeg. Elle abrite un jardin de sculptures et accueille tout un éventail d'activités et de programmes tels que des expositions, des concerts et des mariages. Le Musée a également obtenu 50 000 \$ pour les frais d'entretien.

Une aide à l'immobilisation totalisant 377 600 \$ a été accordée au Musée du Manitoba pour la première phase des travaux de rénovation de la Galerie de l'histoire de la Terre. Inaugurée en mai 2009, l'exposition interactive sur la vie au Crétacé permet aux visiteurs de découvrir à quoi ressemblait l'Ouest canadien il y a des millions d'années, lorsque les dinosaures dominaient le monde animal. On a également affecté des fonds à la planification des immobilisations, à l'achat de fauteuils roulants, à une évaluation de l'accessibilité et à l'achat de la météorite d'Elm Creek.

La Société du Centre du centenaire du Manitoba a reçu 485 000 \$ pour le remplacement du revêtement d'étanchéité de la Research Tower et 318 400 \$ pour des projets d'entretien et de réparation. Le Centre culturel franco-manitobain a reçu 75 000 \$ pour appuyer des projets de remise à neuf et de réparation, notamment la modernisation du matériel son et de la sécurité. L'édifice Artspace a reçu 45 000 \$ pour des projets de réparation importants. Parmi les autres organismes qui ont touché des fonds pour des travaux mineurs de réparation ou de modernisation, mentionnons : le Winnipeg Folk Festival (35 000 \$ pour de nouvelles scènes et tentes), le Western Manitoba Centennial Auditorium (25 000 \$ pour une vérification de l'établissement), le Centre ukrainien de l'éducation et de la culture (15 000 \$), le Prairie Theatre Exchange (15 000 \$), les Winnipeg Contemporary Dancers (9 800 \$) et le Aboriginal Centre of Winnipeg (2 000).

#### 5(a) Organismes culturels

Dépenses par sous-crédit	Dépenses réelles 2008-2009 (milliers de \$)	Budget 2008-2009 ÉTP	\$	Écart positif (négatif)
Total des subventions	1 506,8	1 595,5		(88,2)

### Édifices historiques

Le Programme de subventions aux bâtiments qualifiés de sites du patrimoine vise à aider les propriétaires et les locataires de bâtiments historiques et qualifiés de sites du patrimoine en vertu de la *Loi sur les richesses du patrimoine* ou de l'arrêté n° 1474/77 de la Ville de Winnipeg. Le programme a pour but de faire en sorte que les travaux soient conformes aux normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada. Au cours de l'exercice 2008–2009, 52 demandes de subventions ont été reçues et 39 demandes totalisant 235 000 \$ ont été approuvées.



## 5(b) Bâtiments historiques

Dépenses par sous-crédit	Dépenses réelles 2008-2009 (milliers de \$)	Budget 2008-2009		Écart positif (néгатif)
		ÉTP	\$	
Total des subventions	235,0		235,0	

## Programme Place aux communautés

Le programme Place aux communautés a pour but de contribuer au bien-être général des collectivités du Manitoba en aidant les organismes sans but lucratif à entreprendre des projets d'immobilisations destinés à procurer à la population des avantages récréatifs et sociaux à long terme.

Le programme administre des subventions d'équipement de contrepartie et offre des services de consultation technique, afin d'aider des organismes dans tout le Manitoba à entreprendre des projets de rénovation, d'agrandissement, de construction ou d'acquisition d'installations durables.

Les groupes communautaires promoteurs des projets peuvent demander une subvention représentant jusqu'à 50 % des premiers 15 000 \$ du coût du projet, puis le tiers du coût au-delà de cette somme, jusqu'à concurrence de 50 000 \$. Sont considérés comme admissibles les frais suivants : achat de terrains et d'immeubles, salaires, achat de matériaux et location d'équipement. Les promoteurs des projets peuvent assumer leur part des coûts en faisant des collectes de fonds et en obtenant des subventions d'autres sources, provinciales et autres. La valeur du travail des bénévoles, des matériaux reçus en don et du prêt d'équipement lourd peut aussi être comptabilisée dans leur contribution.

Sont admissibles au programme les projets visant des installations récréatives, des bibliothèques, des musées, des installations culturelles, des parcs de quartier, des garderies, des centres d'activités pour personnes âgées, des installations pour personnes handicapées et des centres de ressources communautaires. Les demandes sont reçues une fois par an. Au cours de l'exercice 2008-2009, le programme a reçu 480 demandes. Les renseignements concernant la disponibilité des fonds et les dates limites sont rendus publics par les moyens suivants :

- le site Internet du gouvernement du Manitoba;
- des communiqués de presse envoyés à tous les quotidiens, hebdomadaires, mensuels, journaux ethniques et bulletins du Manitoba;
- des envois directs à tous les maires des conseils municipaux et communautaires, préfets et directeurs municipaux, chefs des Premières nations, directeurs des loisirs et présidents des commissions des loisirs;
- des envois directs aux organismes-cadres représentant des sous-organisations sans but lucratif ethniques, culturelles, artistiques et sportives, et des organismes de personnes âgées, de services sociaux, de loisirs et de mieux-être.

Les formulaires sont expédiés par courrier, sur demande. On peut également se les procurer au bureau du programme Place aux communautés, ainsi que dans les six bureaux régionaux du ministère, ou les télécharger à partir du site Internet du ministère. Ces bureaux peuvent également aider à remplir le formulaire et à satisfaire aux exigences concernant les documents requis. Le personnel des régions et celui affecté au programme étudient les demandes et les classent par ordre de priorité en fonction des critères établis.

Pendant l'exercice 2008–2009, 291 demandes de subventions ont été approuvées, pour une valeur totale de 4,5 millions de dollars. La valeur des investissements locaux obtenus pour les projets approuvés était de 69 millions de dollars.

La méthode d'évaluation des demandes accorde la priorité aux projets entrepris dans des quartiers où le taux de chômage est supérieur à la moyenne provinciale et où le revenu par habitant est inférieur à celle-ci.

Le chef du programme et les experts-conseils en installations offrent des services de consultation technique aux groupes communautaires pour les aider à planifier et à élaborer leurs projets. Les consultations portent, entre autres, sur la conception des projets, les prévisions de coûts pour la réalisation et l'exploitation, le respect des règlements, la fourniture d'esquisses, les appels d'offres et l'attribution des contrats de construction. Pendant l'exercice 2008–2009, le personnel et les partenaires des services régionaux ont offert des services de consultation directs et sur place à plus de 450 clients ministériels. Le personnel a visité plus de 750 sites de projet et a donné des conseils en matière de planification afin d'améliorer la qualité, l'économie et la durabilité des projets des clients.

Le programme Place aux communautés fournit des services de première ligne pour ce qui est de la mise en œuvre de la politique de bâtiments écologique et de la réalisation des objectifs de développement durable, en fournissant des conseils et des directives aux organismes communautaires tout au long du processus de construction de bâtiments écologiques. Par exemple, le programme a aidé le centre de mieux-être de The Pas à répondre aux exigences de la politique de bâtiments écologiques du Manitoba afin d'atteindre la cote « argent » de la norme Leadership in Energy and Environmental Design (LEED) pour les bâtiments écologiques à haute performance énergétique.

En plus du travail sur place, le programme a organisé et animé 12 ateliers et conférences où plus de 240 bénévoles et membres du personnel de 180 organisations sans but lucratif ont trouvé des solutions pour améliorer la planification de leurs projets et leur recherche de subventions. Par son service de consultation sur place, le programme permet aux planificateurs communautaires de réaliser des économies et des réductions de coûts évaluées à 60 millions de dollars par an.

#### 5(c) Programme Place aux communautés

Dépenses par sous-crédit	Dépenses réelles 2008-2009 (milliers de \$)	Budget 2008-2009		Écart positif (négatif)
		ÉTP	(milliers de \$)	
Total des subventions	3 415,0		3 415,0	-

#### 5(d) Programme de subventions d'investissement pour l'acquisition d'événements :

Dépenses par sous-crédit	Dépenses réelles 2008-2009 (milliers de \$)	Budget 2008-2009		Écart positif (négatif)
		ÉTP	(milliers de \$)	
Total des subventions	2 500,0		2 500,0	-

## Commissions et organismes

Les commissions et organismes suivants relèvent directement du ministre de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme et du Sport. À moins qu'il n'en soit précisé autrement, leurs rapports annuels sont déposés séparément à l'Assemblée législative.

### Centre culturel franco-manitobain

Le Centre culturel franco-manitobain (CCFM) répond aux besoins culturels de la communauté francophone du Manitoba en offrant des programmes culturels, en fournissant des services aux artistes et aux organisations artistiques, et en gérant un établissement où la communauté francophone tient des activités culturelles et sociales. Les objectifs de l'organisme sont de soutenir, d'encourager et de parrainer, par tous les moyens possibles, tout type d'activités culturelles en français et de faire en sorte que toute la population manitobaine puisse découvrir la culture canadienne-française.

### Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine

Le Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine formule, à l'intention du ministre, des recommandations sur le Programme de subventions destinées au patrimoine en fonction des besoins de la population en matière de répertoriage, de protection et d'interprétation du patrimoine provincial. Les administrations locales et les organismes communautaires constitués en corporation sans but lucratif peuvent présenter une demande de fonds dans le cadre du programme. Son rapport est compris dans le rapport de la Division des programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs.

### Conseil des Arts du Manitoba

Le Conseil des Arts du Manitoba est un organisme indépendant du gouvernement qui a été créé en 1965 afin de promouvoir l'étude, l'appréciation, la production et la présentation d'œuvres d'art. Le Conseil accorde des subventions aux organisations artistiques et aux artistes professionnels dans divers domaines artistiques, dont les suivants : éducation artistique, art littéraire, arts du spectacle et arts visuels. Les demandes de subventions sont examinées dans le cadre d'un processus d'évaluation par les pairs et le principal critère pris en compte est l'excellence artistique.

### Société du Centre du centenaire du Manitoba

L'organisme, qui est régi par la *Loi sur la Société du Centre du centenaire du Manitoba*, est une société d'État de la Province du Manitoba. La Société a pour mandat d'entretenir et de mettre en valeur les biens et les installations utilisés par les organisations et les particuliers du domaine des arts visuels et du spectacle, y compris la salle de concerts du Centre du centenaire, le Musée du Manitoba et le planétarium, le Manitoba Theatre Centre, le Warehouse Theatre, l'édifice Artspace et le Manitoba Production Centre.

### Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore

À titre de société constituée en vertu de la *Loi sur la Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore*, la Société favorise la croissance des industries de l'enregistrement cinématographique et sonore au Manitoba et met sur pied des programmes visant à offrir, entre autres, un soutien financier à ces industries.

### Commission de classification cinématographique du Manitoba

En vertu de la *Loi sur les divertissements*, la Commission est habilitée à classer les films et les vidéocassettes destinés à un usage public ou à domicile, sans toutefois pouvoir les censurer. Elle est également habilitée à réglementer la vente et la location des jeux informatisés ou vidéo classifiés par l'Entertainment Software

Ratings Board. La Commission se compose d'un président, d'un président suppléant et d'un minimum de 14 membres à titre personnel nommés par le gouvernement. Son rapport est compris dans celui de la Division de l'administration et des finances.

### **Conseil manitobain du patrimoine**

Constitué en vertu de la *Loi sur les richesses du patrimoine*, le Conseil manitobain du patrimoine est un organisme consultatif qui fournit des conseils d'expert de façon impartiale lorsque des questions se rapportant au patrimoine sont portées à son attention, comme des évaluations et des recommandations sur la commémoration de personnes, d'événements et de lieux ou la qualification de biens qui ont une importance pour le patrimoine provincial. Les recommandations du Conseil, si elles sont acceptées par le ministre, sont mises en œuvre par la Direction des ressources historiques et présentées dans le rapport annuel de cette dernière.

### **Sport Manitoba**

Sport Manitoba est le principal organisme chargé de la planification, de la programmation et du financement visant à favoriser le développement du sport amateur dans la province. L'organisme se concentre principalement sur les athlètes, les entraîneurs, les officiels et les bénévoles.

### **Voyage Manitoba**

En vertu de la *Loi sur la Société Voyage Manitoba*, Voyage Manitoba est un organisme d'État depuis le 1<sup>er</sup> avril 2005. Il a été créé en vue de favoriser le développement, la croissance et la diversité de l'industrie touristique au Manitoba. Cet organisme est chargé de faire connaître le Manitoba comme destination touristique intéressante, d'offrir des services aux visiteurs et des services d'information appropriés, de favoriser la croissance et la compétitivité de l'industrie touristique, et de sensibiliser davantage le public au tourisme.

### **Venture Manitoba Tours Ltd.**

Venture Manitoba Tours Ltd. a été créée en vertu de la *Loi sur les corporations* et gère le terrain de golf de Falcon Lake, qui appartient à la Province. Les états financiers de la société sont publiés dans les comptes publics de la Province et sont examinés par le Comité des comptes publics de l'Assemblée législative.

# États financiers

## Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport Manitoba État de rapprochement

(milliers de \$)

Détails	Budget de 2008-2009
BUDGET DES DÉPENSES PRINCIPAL 2008-2009	88 171,6
TRANSFERT DE CRÉDITS VENANT DE :	
- Crédits d'autorisation	
▪ Mise en œuvre de certaines ententes - Canada-Manitoba	3 122,5
▪ Mise en œuvre de certaines ententes - Autre	21,2
▪ Réforme interne, réaménagement des effectifs et augmentation générale des salaires	4 088,8
<b>Budget de 2008-2009</b>	<b>95 404,1</b>

# Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport Manitoba

## État récapitulatif des dépenses

pour l'exercice clos le 31 mars 2009

avec chiffres correspondant à l'exercice précédent

Prévisions <sup>(a)</sup> 2008-2009 (milliers de \$)	Crédits	Dépenses réelles 2008-2009 (milliers de \$)	Dépenses réelles 2007-2008 (milliers de \$)	Augmentation (diminution) (milliers de \$)	Note expl.
<b>14-1 Administration and Finance</b>					
45,0	(a) Traitement du ministre	45,0	41,9	3,1	
	(b) Cabinet du ministre et bureau du sous-ministre				
574,5	Salaires et avantages sociaux	555,3	534,4	20,9	
58,0	Autres dépenses	58,0	57,4	0,6	
	(c) Services administratifs et financiers				
1 632,6	Salaires et avantages sociaux	1 706,6	1 559,8	146,8	
423,6	Autres dépenses	364,2	354,2	10,0	
	(d) Commission de classification cinématographique du Manitoba				
247,9	Salaires et avantages sociaux	256,0	242,7	13,3	
304,6	Autres dépenses	285,6	312,3	(26,7)	
<b>3 286,2</b>	<b>Total 14-1</b>	<b>3 270,7</b>	<b>3 102,7</b>	<b>168,0</b>	
<b>14-2 Programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs</b>					
	(a) Haute direction				
502,0	Salaires et avantages sociaux	455,3	399,0	56,3	
298,8	Autres dépenses	495,5	1 811,7	(1 316,2)	1
	(b) Subventions de fonctionnement aux organismes culturels				
11 384,4		11 384,4	11 671,8	(287,4)	2
	(c) Conseil des Arts du Manitoba				
8 633,5		8 809,2	8 661,4	147,8	
	(d) Conseil consultatif chargé des subventions destinées au patrimoine				
415,1		370,0	386,7	(16,7)	
	(e) Direction des arts				
646,6	Salaires et avantages sociaux	630,1	660,6	(30,5)	
179,9	Autres dépenses	177,8	179,5	(1,7)	
	Développement de l'enregistrement cinématographique et sonore				
4 085,7		4 085,7	3 535,7	550,0	3
3 480,1	Subventions	3 463,8	3 315,6	148,2	

# Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport Manitoba

## État récapitulatif des dépenses

pour l'exercice clos le 31 mars 2009

avec chiffres correspondant à l'exercice précédent

Prévisions <sup>(a)</sup> 2008-2009 (milliers de \$)	Crédits	Dépenses réelles 2008-2009 (milliers de \$)	Dépenses réelles 2007-2008 (milliers de \$)	Augmentation (diminution) (milliers de \$)	Note expl.
<b>14-2 Programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs (suite)</b>					
(f) Direction des services de bibliothèques publiques					
942,7	Salaires et avantages sociaux	822,1	928,6	(106,5)	
872,8	Autres dépenses	816,4	827,0	(10,6)	
5 530,2	Subventions	5 434,0	5 137,2	296,8	4
(g) Ressources historiques					
1 426,2	Salaires et avantages sociaux	1 516,1	1 434,9	81,2	
738,0	Autres dépenses	770,8	768,4	2,4	
1 007,9	Subventions	1 005,4	1 007,9	(2,5)	
(h) Loisirs et services régionaux					
1 696,2	Salaires et avantages sociaux	1 600,4	1 674,6	(74,2)	
489,5	Autres dépenses	508,4	460,0	48,4	
8 330,1	Subventions	8 311,8	4 817,8	3 494,0	5
(200,0)	Moins : Somme récupérable d'autres postes	(200,0)	(200,0)	-	
<b>50 459,7 Total 14-2</b>		<b>50 457,2</b>	<b>47 478,4</b>	<b>2 978,8</b>	

### 14-3 Documentation et information

(a) Service de communication du Manitoba					
4 003,7	Salaires et avantages sociaux	4 093,5	3 940,8	152,7	
1 313,0	Autres dépenses	1 368,8	1 077,6	291,2	6
1 966,5	Publicité du secteur public	1 927,2	1 936,4	(9,2)	
(2 725,3)	Moins : Somme récupérable d'autres postes	(2 710,3)	(2 698,5)	(11,8)	
(b) Service de traduction					
1 626,2	Salaires et avantages sociaux	1 760,7	1 668,6	92,1	
733,4	Autres dépenses	767,9	752,8	15,1	
(289,7)	Moins : Somme récupérable d'autres postes	(303,9)	(274,4)	(29,5)	

# Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport Manitoba

## État récapitulatif des dépenses

pour l'exercice clos le 31 mars 2009

avec chiffres correspondant à l'exercice précédent

Prévisions <sup>(a)</sup> 2008-2009 (milliers de \$)	Crédits	Dépenses réelles 2008-2009 (milliers de \$)	Dépenses réelles 2007-2008 (milliers de \$)	Augmentation (diminution) (milliers de \$)	<i>Note expl.</i>
<b>Documentation et information (suite)</b>					
(c) Archives du Manitoba					
2 811,2	Salaires et avantages sociaux	2 630,6	2 599,0	31,6	
2 068,4	Autres dépenses	2 010,3	2 029,1	(18,8)	
(459,1)	Moins : Somme récupérable d'autres postes	(533,6)	(514,3)	(19,3)	
(d) Bibliothèque de l'Assemblée législative					
885,2	Salaires et avantages sociaux	906,2	943,7	(37,5)	
643,8	Autres dépenses	637,7	634,5	3,2	
<b>12 577,3 Total 14-3</b>		<b>12 555,1</b>	<b>12 095,3</b>	<b>459,8</b>	
<b>14-4 Tourisme et sport</b>					
(a) Voyage Manitoba					
7 544,3	Subventions	7 544,3	7 844,3	(300,0)	1
(500,0)	Moins : Somme récupérable d'autres postes	(500,0)	(500,0)	-	
(b) Secrétariat du tourisme					
448,1	Salaires et avantages sociaux	466,2	276,9	189,3	
414,4	Autres dépenses	378,3	379,0	(0,7)	
630,0	Subventions	633,3	470,0	163,3	7
(c) Sport Manitoba					
11 385,0	Subventions	11 395,0	11 645,0	(250,0)	1
(d) Secrétariat du sport					
206,6	Salaires et avantages sociaux	152,6	220,6	(68,0)	
96,0	Autres dépenses	75,8	80,5	(4,7)	
462,4	Subventions	537,2	212,4	324,8	1
<b>20 686,8 Total 14-4</b>		<b>20 682,7</b>	<b>20 628,7</b>	<b>54,0</b>	



# Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport Manitoba

## État récapitulatif des dépenses

pour l'exercice clos le 31 mars 2009

avec chiffres correspondant à l'exercice précédent

Prévisions <sup>(a)</sup> 2008-2009 (milliers de \$)	Crédits	Dépenses réelles 2008-2009 (milliers de \$)	Dépenses réelles 2007-2008 (milliers de \$)	Augmentation (diminution) (milliers de \$)	Note expl.
<b>14-5 Subventions en capital</b>					
1 595,0	(a) Organismes culturels	1 506,8	39 722,4	(38 215,6)	8
235,0	(b) Édifices historiques	235,0	210,0	25,0	
3 415,0	(c) Programme Place aux communautés	3 415,0	2 481,3	933,7	9
2 500,0	(d) Programme de subventions d'investissement pour l'acquisition d'événements	2 500,0	-	2 500,0	10
<b>7 745,0</b>	<b>Total 14-5</b>	<b>7 656,8</b>	<b>42 413,7</b>	<b>(37 256,9)</b>	
<b>14-6 Amortissement et autres coûts liés aux immobilisations</b>					
161,5	(a) Service de bureautique	99,3	160,6	(61,3)	
356,0	(b) Amortissement	411,5	365,3	46,2	
131,6	(c) Frais d'intérêts	138,3	147,3	(9,0)	
<b>649,1</b>	<b>Total 14-6</b>	<b>649,1</b>	<b>673,2</b>	<b>(24,1)</b>	
<b>95 404,1</b>	<b>DÉPENSES TOTALES 14</b>	<b>95 271,6</b>	<b>126 392,0</b>	<b>(33 620,4)</b>	

Explications :

- 1 *Attribuable au financement unique approuvé pour soutenir la participation du Manitoba aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver.*
- 2 *Attribuable au financement unique approuvé en 2007-2008 pour le Winnipeg Symphony Orchestra.*
- 3 *Attribuable au financement accru pour le programme de placements en actions dans la production et le programme d'enregistrement sonore de la Société manitobaine de développement de l'enregistrement cinématographique et sonore.*
- 4 *Attribuable au financement accru approuvé pour les bibliothèques rurales et une subvention unique affectée à l'amélioration des collections dans les bibliothèques publiques de Winnipeg.*
- 5 *Attribuable au financement pour la Manitoba Recreational Trails Association et United Way of Winnipeg.*
- 6 *Attribuable au financement affecté à l'impression d'un volume accru des lois de la province.*
- 7 *Attribuable au nouveau financement approuvé pour le plan de formation en tourisme pour les Autochtones.*
- 8 *Attribuable au financement unique approuvé en 2007-2008 pour le Musée canadien des droits de la personne.*
- 9 *Attribuable au financement accru pour le programme Place aux communautés.*
- 10 *Attribuable au financement unique pour les améliorations apportées au centre Keystone de Brandon en vue du tournoi de la coupe Memorial de 2010.*

Note: (a) Les prévisions comprennent les transferts de fonds venant des autorisations de crédits indiqués dans l'état l'état de rapprochement, à la page 51.

# Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport Manitoba

## État récapitulatif des recettes selon la source

pour l'exercice clos le 31 mars 2009

avec chiffres correspondants de l'exercice précédent

Budget 2007-2008 (milliers de \$)	Budget 2008-2009 (milliers de \$)	Augmentation (diminution) (milliers de \$)	Source	Recettes réelles 2008-2009 (milliers de \$)	Prévisions 2008-2009 (milliers de \$)	Écart (milliers de \$)	Note expl.
<b>Programmes de fonctionnement existants</b>							
Autres recettes							
811,2	764,5	(46,7)	Hudson's Bay History Foundation	764,5	911,4	(146,9)	1
254,0	384,6	130,6	Service de communication du Manitoba	384,6	285,9	98,7	2
736,6	588,1	(148,5)	Commission de classification cinématographique du Manitoba - paiement de services	588,1	602,7	(14,6)	
343,6	321,5	(22,1)	Archives du Manitoba - paiement de services	321,5	328,2	(6,7)	
310,0	309,1	(0,9)	Publications officielles - paiement de services	309,1	388,5	(79,4)	3
174,4	158,8	(15,6)	Service de traduction - paiement de services	158,8	110,0	48,8	4
3,3	2,8	(0,5)	Divers	2,8	3,0	(0,2)	
<b>2 633,1</b>	<b>2 529,4</b>	<b>(103,7)</b>	<b>Total des autres recettes</b>	<b>2 529,4</b>	<b>2 629,7</b>	<b>(100,3)</b>	
Gouvernement du Canada							
516,5	436,6	(79,9)	Initiative des endroits historiques	436,6	422,5	14,1	
77,1	77,1	-	Programme des langues officielles dans l'enseignement	77,1	77,1	-	
<b>593,6</b>	<b>513,7</b>	<b>(79,9)</b>	<b>Total des recettes du gouvernement du Canada</b>	<b>513,7</b>	<b>499,6</b>	<b>14,1</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES - PROGRAMMES DE FONCTIONNEMENT EXISTANTS - 14</b>							
<b>3 226,7</b>	<b>3 043,1</b>	<b>(183,6)</b>		<b>3 043,1</b>	<b>3 129,3</b>	<b>(86,2)</b>	

Explication :

- 1 Reflète la diminution de fonds alloués par la Fondation qui est due à un climat d'investissement moins favorable.
- 2 Attribuable à l'augmentation du volume de services offerts aux sociétés d'État pour diverses campagnes publicitaires en 2008-2009.
- 3 Attribuable au nombre décroissant d'abonnements et de ventes en raison de l'accessibilité accrue des versions en ligne gratuites.
- 4 Attribuable à la demande accrue de services de traduction par les sociétés d'État et les organismes de service spécial en 2008-2009.

# Historique

## Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport Manitoba

### État quinquennal des dépenses et des effectifs par affectation

pour les exercices de 2005 à 2009 clos le 31 mars  
(milliers de \$)

AFFECTATION		DÉPENSES RÉELLES ET AJUSTÉES*									
		2004-2005		2005-2006		2006-2007		2007-2008		2008-2009	
		ÉTP	\$	ÉTP	\$	ÉTP	\$	ÉTP	\$	ÉTP	\$
14-1	Administration et finances	39,00	2 821,8	38,60	2 848,7	36,60	3 071,2	36,60	3 102,7	37,10	3 270,7
14-2	Programmes relatifs à la culture, au patrimoine et aux loisirs	86,75	41 594,6	85,05	43 414,8	88,05	44 470,1	88,05	47 478,4	86,05	50 457,2
14-3	Documentation et information	154,50	11 305,7	153,10	11 903,7	153,10	11 940,1	153,10	12 095,3	153,10	12 555,1
14-4	Tourisme et Sport	37,41	19 347,2	5,00	19 271,8	5,50	19 579,7	5,50	20 628,7	7,00	20 682,7
14-5	Subventions en capital		3 025,5		3 574,9		3 283,9		42 413,7		7 656,8
14-6	Amortissement		457,3		569,8		553,0		673,2		649,1
<b>TOTAL</b>		<b>317,66</b>	<b>78 552,1</b>	<b>281,75</b>	<b>81 583,7</b>	<b>283,25</b>	<b>82 898,0</b>	<b>283,25</b>	<b>126 392,0</b>	<b>283,25</b>	<b>95 271,6</b>

\* Les chiffres corrigés reflètent les données historiques aux fins de comparaison pour chaque crédit ayant fait l'objet d'une réorganisation au cours de la période visée par ce rapport.

# Rapport sur la performance

La section ci-dessous fournit de l'information sur certaines mesures clés de performance relativement aux activités du ministère pendant l'année 2008-2009. L'ensemble des ministères du gouvernement du Manitoba font état de mesures de performance dans leurs rapports annuels pour ajouter aux données sur les résultats financiers et mettre à la disposition des Manitobains et Manitobaines des renseignements valables et utiles sur les activités du gouvernement et leurs retombées pour la province et sa population.

Pour de plus amples informations quant aux rapports sur la performance et au gouvernement du Manitoba, veuillez consulter le site :

[www.gov.mb.ca/finance/performance.fr.html](http://www.gov.mb.ca/finance/performance.fr.html)

Nous apprécions beaucoup vos commentaires sur les mesures de performance. N'hésitez pas à nous transmettre vos observations ou questions à l'adresse : [mbperformance@gov.mb.ca](mailto:mbperformance@gov.mb.ca)

69

Que mesure-t-on et avec quel indicateur?	Pourquoi est-il important de mesurer cela?	D'où partons-nous (mesure de référence)?	Quels sont les résultats de 2008-2009 ou quelles sont les données les plus récentes?	Quelle est la tendance au fil du temps?	Commentaires/Mesures récentes /Rapports connexes
1. La <b>quantité de films réalisés</b> au Manitoba. On se sert des données produites par la Société d'enregistrement cinématographique et sonore du Manitoba.	Dans l'ensemble, l'industrie des arts et du spectacle est parmi les industries dont la croissance est la plus rapide au monde. L'industrie du film, en particulier, crée de nombreux emplois par rapport aux fonds investis, rehausse le profil national et international du Manitoba et attire des investissements étrangers dans la province.	En 2000, les activités de réalisation cinématographique au Manitoba représentaient légèrement plus de 50 millions de dollars.	En 2008, les activités de réalisation cinématographique de l'industrie manitobaine du film ont représenté 66,6 millions de dollars pour 53 projets.	L'objectif de 100 millions de dollars d'activités de réalisation visé par le ministère a été atteint en 2003, après quoi les résultats ont été les suivants : 110 M\$ en 2004, pour 51 projets, 124 M\$ en 2005, pour 74 projets, 114 M\$ en 2006, pour 63 projets et 123,4 M\$ en 2007, pour 56 projets.  De 2003 à 2007, le volume des activités de réalisation a généralement augmenté, aussi bien	Les changements de valeur du dollar canadien et la grève des acteurs aux États-Unis semblent avoir eu un effet négatif sur le cycle de production des coproductions, des productions étrangères et des longs métrages en 2008  Pour 2009, le niveau de coproductions, productions étrangères et productions canadiennes pourrait être touché par la crise économique actuelle, le dollar canadien en

Que mesure-t-on et avec quel indicateur?	Pourquoi est-il important de mesurer cela?	D'où partons-nous (mesure de référence)?	Quels sont les résultats de 2008-2009 ou quelles sont les données les plus récentes?	Quelle est la tendance au fil du temps?	Commentaires/Mesures récentes /Rapports connexes
				<p>en termes d'argent que du point de vue du nombre total de projets. Le nombre total de productions canadiennes a plus que doublé entre 2003 et 2007 et s'est maintenu en 2008, ce qui a permis au nombre total de projets d'atteindre la moyenne quinquennale malgré une baisse des budgets de production qui sont passés bien en dessous de la moyenne.</p> <p>Le volume total des activités de réalisation a diminué en dessous des niveaux atteint en 2003-2004 à cause de deux facteurs : (1) le nombre de longs métrages a baissé, passant d'une moyenne annuelle de 14 longs métrages à seulement 6 en 2008-2009 et (2) une grande partie de ces longs métrages étaient des productions</p>	<p>hausse et la compétition accrue d'autres gouvernements offrant des incitations fiscales à la réalisation cinématographique. Selon les représentants de l'industrie, la meilleure solution pour atténuer les difficultés actuelles est une plus grande diversité et solidité du secteur des productions canadiennes. L'industrie de la production cinématographique au Manitoba est diversifiée, en termes de genre, produisant aussi bien des documentaires que des fictions, tant pour la télévision que pour le cinéma, mais aussi en termes de marchés à créneaux. Ainsi, des 33 projets canadiens réalisés au Manitoba en 2008-2009, il y avait 19 productions en</p>

Que mesure-t-on et avec quel indicateur?	Pourquoi est-il important de mesurer cela?	D'où partons-nous (mesure de référence)?	Quels sont les résultats de 2008-2009 ou quelles sont les données les plus récentes?	Quelle est la tendance au fil du temps?	Commentaires/Mesures récentes /Rapports connexes
				canadiennes à plus petits budgets que les coproductions et les productions étrangères.	langue anglaise, 5 productions de réalisateurs autochtones et 9 productions en langue française de réalisateurs francophones.
<p>2. La <b>taille de l'industrie touristique du Manitoba</b>, en suivant les données de Statistique Canada sur les dépenses annuelles des touristes et le nombre de visites de touristes au Manitoba, exprimé en jours-personne. Les données ont été mises en rapport avec les pourcentages de croissance de l'industrie calculés par le Conference Board du Canada.</p>	<p>L'industrie touristique a un effet direct et immédiat sur la balance commerciale de la province. Une industrie vigoureuse peut attirer des investissements étrangers au Manitoba et conserver dans la province les dollars manitobains.</p>	<p>En 2006, le nombre de visites de touristes au Manitoba, exprimé en jours-personne, a totalisé 7,7 millions. Quelque 1,12 milliard de dollars ont été dépensés au Manitoba en frais de voyage et en dépenses liées au tourisme.</p>	<p>En 2007, le nombre de visites de touristes au Manitoba, exprimé en jours-personne, a totalisé 8,0 millions, soit une hausse de 3,9 % par rapport à 2006.</p> <p>Au Manitoba, il y a eu 1,24 milliard de \$ dépensés en tout en frais de voyage et en dépenses liées au tourisme, soit une augmentation de 10,4 % par rapport à 2006, ce qui représente le taux de croissance le plus élevé de toutes les provinces canadiennes.</p>	<p>Le nombre de voyageurs américains allant au Canada a baissé régulièrement au cours de cette décennie. Même s'il y a eu moins de visiteurs en provenance des États-Unis au Manitoba, le nombre annuel de visites de touristes et les dépenses faites chaque année au Manitoba dans ce secteur ont augmenté régulièrement pendant cette décennie. Le Manitoba s'est toujours classé parmi les trois premières provinces canadiennes en termes de croissance de l'industrie d'une année sur l'autre.</p>	<p>Statistique Canada a changé en 2005 les données de base qu'il recueillait à propos de l'industrie du tourisme. Les données recueillies avant 2005 ne peuvent plus être comparées directement à celles recueillies à partir de 2006. Le ministère a donc adopté l'année 2006 comme nouvelle année de référence pour toutes les mesures de la performance qui seront réalisées dorénavant.</p>

Que mesure-t-on et avec quel indicateur?	Pourquoi est-il important de mesurer cela?	D'où partons-nous (mesure de référence)?	Quels sont les résultats de 2008-2009 ou quelles sont les données les plus récentes?	Quelle est la tendance au fil du temps?	Commentaires/Mesures récentes /Rapports connexes
				<p>La situation économique mondiale a des répercussions importantes sur l'industrie du tourisme dans le monde entier. Le nombre de voyageurs américains allant au Canada et au Manitoba continue à diminuer. Le Conference Board du Canada prévoit une baisse de 2,1 % des dépenses globales dans le secteur du tourisme au Manitoba en 2009, ainsi qu'une reprise modeste de 1,5 % en 2010 et une plus forte croissance, de l'ordre de 3 %, en 2011 et 2012.</p>	
<p>3. L'incidence économique, le nombre, la taille et le profil des <b>événements sportifs régionaux, nationaux et internationaux</b> qui se tiennent au Manitoba.</p>	<p>Pouvoir avoir des événements sportifs dans la province a des avantages, notamment le perfectionnement des entraîneurs et des athlètes manitobains, des retombées positives sur l'économie de</p>	<p>En 2005–2006, 38 championnats sportifs régionaux, nationaux et internationaux ont eu lieu au Manitoba, ce qui s'est soldé par 33 000 séjours de plus de 24 heures par les participants et les</p>	<p>En 2008–2009, 36 événements régionaux, nationaux et internationaux ont eu lieu au Manitoba, ce qui a entraîné environ 32 000 séjours de plus de 24 heures. En outre, environ 10 000 séjours de ce</p>	<p>Le nombre de manifestations sportives ayant eu lieu au Manitoba depuis 2005–2006 a varié de 5 à 10 % d'une année sur l'autre, allant d'un minimum de 33, en 2007-2008, à un maximum de 38, en</p>	<p>Les avantages découlant des manifestations sportives ayant lieu dans la province varient selon le type de manifestation. Les compétitions unisports ont des avantages importants pour le</p>

Que mesure-t-on et avec quel indicateur?	Pourquoi est-il important de mesurer cela?	D'où partons-nous (mesure de référence)?	Quels sont les résultats de 2008-2009 ou quelles sont les données les plus récentes?	Quelle est la tendance au fil du temps?	Commentaires/Mesures récentes /Rapports connexes
	collectivités et le rehaussement de l'image de la province.	spectateurs assistant à ces événements sportifs amateurs. Plus de 18 000 séjours de ce genre ont été attribuables à des spectateurs venus de l'extérieur de la province.	genre étaient attribuables à des spectateurs de l'extérieur de la province venus assister à ces événements.	2005–2006. Ces variations sont liées au nombre de manifestations sportives qui s'offrent au Manitoba une année donnée, mais aussi au type et à la durée des manifestations qui auront lieu dans la province l'année en question. Lorsque des jeux nationaux ou internationaux multisports de grande envergure comme les Jeux des aînés du Canada et les Jeux olympiques spéciaux d'été du Canada de 2006-2007 peuvent avoir lieu au Manitoba, il en résulte une hausse du nombre de séjours de plus de 24 heures attribuables à des spectateurs venus de l'extérieur de la province (par ex, 19 000 en 2006–2007 contre 10 000 en 2007–2008 et 2008–2009, années où il n'y	perfectionnement des jeunes athlètes et des entraîneurs. Les jeux multisports et les championnats internationaux rehausseront l'image nationale et internationale de la province. Les tournois participatifs pour enfants et personnes âgées ont des retombées importantes sur l'économie.



Que mesure-t-on et avec quel indicateur?	Pourquoi est-il important de mesurer cela?	D'où partons-nous (mesure de référence)?	Quels sont les résultats de 2008-2009 ou quelles sont les données les plus récentes?	Quelle est la tendance au fil du temps?	Commentaires/Mesures récentes /Rapports connexes
				<p>a pas eu de manifestation multisports majeure). Le volume de séjours de plus de 24 h est aussi influencé par des manifestations cycliques comme les Jeux du Manitoba, qui ont lieu tous les deux ans. Dans l'ensemble, le total des séjours de plus de 24 h a été de 33 000 en 2005–2006; 38 400 en 2006–2007; 26,500 en 2007–2008 et 32 000 en 2008-2009, pour une moyenne annuelle légèrement en dessous de 32 500.</p>	
<p>4. Le <b>niveau d'activité physique des Manitobains</b> en mesurant le pourcentage des gens interrogés qui se disent actifs, plutôt actifs ou inactifs.</p>	<p>L'activité physique est un facteur qui contribue grandement à la santé individuelle.</p>	<p>En 1994, la répartition des Manitobains et des Manitobaines en fonction de leur niveau d'activité physique était la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actifs : 19 %</li> <li>- Modérément actifs : 24 %</li> <li>- Inactifs : 51 %</li> </ul>	<p>Les données les plus récentes sont de 2008 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actifs : 27 %</li> <li>- Modérément actifs : 25 %</li> <li>- Inactifs : 45 %</li> </ul> <p><i>Source</i> : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes</p>	<p>La tendance est à l'accroissement de l'activité physique.</p>	<p>Les données concernant l'activité physique des Manitobains proviennent d'enquêtes de Statistique Canada où les Manitobains font leur propre autoévaluation.</p>

Que mesure-t-on et avec quel indicateur?	Pourquoi est-il important de mesurer cela?	D'où partons-nous (mesure de référence)?	Quels sont les résultats de 2008-2009 ou quelles sont les données les plus récentes?	Quelle est la tendance au fil du temps?	Commentaires/Mesures récentes /Rapports connexes
<p>5. La <b>participation au sport amateur</b>. On utilise des données fournies dans les rapports annuels des organismes sportifs de la province.</p>	<p>Au-delà des avantages que l'activité physique régulière comporte pour la santé, la participation à un sport renforce l'autodiscipline, l'estime de soi, la motivation personnelle et le sens de la coopération et du travail d'équipe et elle contribue à renforcer le sentiment d'appartenance à une collectivité.</p>	<p>En 2005–2006, environ 300 238 Manitobains et Manitobaines étaient inscrits à des programmes de sport amateur.</p>	<p>En 2008–2009, environ 276 000 Manitobains et Manitobaines étaient inscrits à des programmes de sport amateur.</p>	<p>Les niveaux de participation à des sports amateurs n'ont pas changé par rapport à 2007–2008 et sont restés stables au cours des trois dernières années.</p>	<p>En plus des bénéfices intrinsèques du sport amateur, son importance repose aussi sur le besoin d'accroître le niveau d'activité physique des Canadiens et sur le fait qu'au niveau national, on met de nouveau l'accent sur la performance du Canada aux Jeux Olympiques.</p> <p>Les critères de financement des organismes sportifs provinciaux qu'utilisera Sport Manitoba en 2010–2013 mettront davantage l'accent sur l'accroissement des taux de participation à une activité sportive.</p>
<p>6. L'<b>accès aux services de bibliothèques publiques</b>; on se sert des données, recueillies par les Services de bibliothèques</p>	<p>Les bibliothèques sont des portes locales ouvertes sur le savoir et elles offrent un milieu de base favorisant l'apprentissage continu, un processus</p>	<p>En 2004, 84 % des Manitobains et Manitobaines avaient accès aux services de bibliothèques, comparativement à une moyenne nationale de 95 %.</p>	<p>En 2008, 89 % des Manitobains et Manitobaines avaient accès aux services de bibliothèque en raison d'un accroissement du nombre de bibliothèques</p>	<p>L'accroissement du nombre d'établissements dans les municipalités rurales et la conclusion d'ententes de partenariat avec les réseaux existants de</p>	<p>La première année du plan de mise en œuvre faisant suite à l'examen des bibliothèques publiques a pris fin et les Services de bibliothèques</p>

Que mesure-t-on et avec quel indicateur?	Pourquoi est-il important de mesurer cela?	D'où partons-nous (mesure de référence)?	Quels sont les résultats de 2008-2009 ou quelles sont les données les plus récentes?	Quelle est la tendance au fil du temps?	Commentaires/Mesures récentes /Rapports connexes
publiques du ministère, portant sur le pourcentage de la population manitobaine qui a accès aux services de bibliothèque.	décisionnel indépendant et le développement culturel des particuliers et des groupes communautaires. L'accès aux services de bibliothèque détermine fondamentalement le taux d'utilisation des bibliothèques.		municipales.	bibliothèques régionales et municipales entraînent une augmentation du pourcentage de la population manitobaine qui a accès à des services de bibliothèque. Ce pourcentage est passé de 84 % en 2004 à 86 % en 2006 et il atteint maintenant 89 %.	publiques comptent ce qui suit parmi leurs réalisations : accès accru aux bibliothèques, services aux Premières nations, aide financière accrue, nouveaux supports électroniques et examen des programmes.
7. Le nombre de <b>visites faites dans les musées et aux Archives du Manitoba</b> ; pour le connaître, on utilise les totaux annuels combinés des visites-personne au Musée du Manitoba, aux musées représentatifs du Manitoba et aux Archives du Manitoba.	Cette mesure donne une idée de l'intérêt manifesté pour les atouts culturels et patrimoniaux du Manitoba et de l'exposition de la population à ces richesses. Les avantages résident dans le fait que la valeur et l'importance de ces biens sont comprises et appréciées par les générations actuelles, et préservées et protégées pour les générations à venir.	En 2004–2005, 689 759 visites-personne ont eu lieu en tout. Elles se répartissent entre le Musée du Manitoba (517 172), les Archives du Manitoba (7 189) et les musées représentatifs du Manitoba disséminés dans toute la province (165 398).	Le nombre total de visites en 2008–2009 a diminué de 21,5% par rapport à 2004-2005, pour passer à 541 442 visites-personne réparties comme suit : 400 261 au Musée du Manitoba; 4 518 aux Archives du Manitoba et 136 663 aux musées représentatifs disséminés dans toute la province.	Depuis l'exercice 2004-2005, le nombre de visites a diminué. La baisse des visites faites en personne aux Archives s'explique par une utilisation accrue d'Internet. La diminution du nombre de visites au Musée du Manitoba et aux musées représentatifs correspond à un recul général du tourisme américain au Canada depuis le 11 septembre 2001; cette tendance s'est maintenue en raison de la fluctuation	Le Musée du Manitoba a lancé un programme pour renouveler ses expositions et ses programmes, afin de favoriser l'augmentation du nombre de visites de personnes provenant de la province et de l'extérieur de celle-ci. En 2008–2009, la Province a appuyé la Phase 1 d'une rénovation majeure de la Galerie de l'histoire de la Terre qui durera deux ans.  Voyage Manitoba

Que mesure-t-on et avec quel indicateur?	Pourquoi est-il important de mesurer cela?	D'où partons-nous (mesure de référence)?	Quels sont les résultats de 2008-2009 ou quelles sont les données les plus récentes?	Quelle est la tendance au fil du temps?	Commentaires/Mesures récentes /Rapports connexes
				du dollar canadien et du prix de l'essence et de la confusion au sujet des exigences aux frontières.	mène une stratégie pluriannuelle pour renverser la tendance à la baisse du tourisme américain dans la province.  On continue à développer les méthodes employées pour effectuer le suivi de l'utilisation des services offerts par les Archives du Manitoba en raison de l'évolution des modes de prestation de ces services.
8. Le nombre <b>d'athlètes, d'entraîneurs et d'officiels manitobains choisis pour participer</b> aux compétitions nationales et internationales.	Par l'intermédiaire de Sport Manitoba, le gouvernement du Manitoba fait continuellement d'importants investissements pour permettre le perfectionnement des entraîneurs et des officiels de la province. Lorsqu'une Manitobaine ou un Manitobain est choisi pour agir à titre d'entraîneur ou	En 2005–2006, 20 officiels, 15 entraîneurs et plus de 280 athlètes ou équipes du Manitoba ont représenté le Canada à des événements internationaux ou ont été désignés comme se classant parmi les quatre meilleurs de leur catégorie au Canada.	En 2008–2009, 33 officiels, 28 entraîneurs et 235 athlètes ou équipes du Manitoba ont représenté le Canada à des événements internationaux ou ont été désignés comme se classant parmi les quatre meilleurs de leur catégorie au Canada.	Après une tendance à la hausse de cette représentation manitobaine en 2006–2007 et 2007–2008, les nombres ont baissé en 2008–2009. Bien que le nombre d'années de collecte de données soit insuffisant pour savoir si ces variations sont des fluctuations annuelles normales ou des tendances à plus long terme, il se	Le perfectionnement des entraîneurs et des officiels est essentiel à la progression régulière des athlètes, depuis les niveaux de base jusqu'à celui des compétitions réservées aux athlètes d'élite. Les entraîneurs et les officiels des niveaux supérieurs sont d'importants mentors et des champions du développement efficace du sport.

Que mesure-t-on et avec quel indicateur?	Pourquoi est-il important de mesurer cela?	D'où partons-nous (mesure de référence)?	Quels sont les résultats de 2008-2009 ou quelles sont les données les plus récentes?	Quelle est la tendance au fil du temps?	Commentaires/Mesures récentes /Rapports connexes
	d'officiel dans une compétition nationale ou internationale, cela constitue un indicateur de succès des programmes de perfectionnement de Sport Manitoba.			pourrait que les années sans Jeux olympiques contribuent à ces changements.	

## ***Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)***

La *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)* est entrée en vigueur en avril 2007. Elle prévoit une démarche claire à suivre par les employés lorsqu'ils veulent communiquer leurs inquiétudes concernant certains actes répréhensibles graves commis au sein de la fonction publique, et protège également les divulgateurs contre des représailles. Elle repose sur la protection qu'assure déjà d'autres lois, ainsi que sur le droit à la négociation collective, les politiques, les règles de pratique et les procédures existants dans la fonction publique manitobaine.

Les actes répréhensibles établis par la *Loi* sont les suivants : infraction à une loi fédérale ou provinciale; action ou omission causant un risque pour la vie, pour la sécurité ou la santé des personnes ou pour l'environnement; cas graves de mauvaise gestion; fait de sciemment ordonner ou conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible. La *Loi* n'a pas pour objet de traiter des questions courantes liées au fonctionnement ou aux ressources humaines.

Une divulgation faite de bonne foi, conformément à la *Loi*, par un employé qui a des motifs raisonnables de croire qu'un acte répréhensible a été commis ou est sur le point de l'être est une divulgation faite en vertu de la *Loi*, que l'acte en question soit répréhensible ou non. Toutes les divulgations doivent être examinées attentivement et de façon approfondie afin qu'il soit déterminé si des mesures doivent être prises, aux termes de la *Loi*, et elles doivent être déclarées dans le rapport annuel du ministère, conformément à l'article 18 de la *Loi*.

Voici un résumé des divulgations reçues par Culture, Patrimoine, Tourisme et Sport Manitoba durant l'exercice 2008–2009 :

<b>Renseignements requis annuellement (en vertu de l'article 18 de la <i>Loi</i>)</b>	<b>Exercice 2008–2009</b>
Le nombre de divulgations reçues ainsi que le nombre de divulgations auxquelles il a été donné suite et auxquelles il n'a pas été donné suite. <i>Alinéa 18(2)a)</i>	<b>Aucune</b>
Le nombre d'enquêtes ouvertes à la suite des divulgations. <i>Alinéa 18(2)b)</i>	<b>Aucune</b>
Dans le cas où, par suite d'une enquête, il est conclu qu'un acte répréhensible a été commis, la description de l'acte en question ainsi que les recommandations faites ou les mesures correctives prises relativement à cet acte ou les motifs invoqués pour ne pas en prendre. <i>Alinéa 18(2)c)</i>	<b>Aucune</b>